

L'**ACTION** *nationale*

Éditorial

Jules Thibault

Archélas Roy

Jacques Poisson

Michel Brochu

Paul Labarre

Jean-Paul Trudel

Berthe Louard

Le séparatisme marque des points

Nos coopératives d'électricité

À quand vos excuses ?

L'information sur la France à
Radio-Canada

L'impasse du bilinguisme au Canada

Le Cercle Mgr Rouleau

Unification du monde

Aujourd'hui et demain

CHRONIQUES

LES LETTRES par
Rina Lasnier

L'ÉDUCATION par
Jacques Poisson et
François-Albert Angers

LES ÉVÉNEMENTS par
Berthe Louard,
François-Albert Angers

L'heure de la poésie

Un premier plan sur les manuels

André Laurendeau n'a rien prouvé

Le nouveau programme du parti libéral
fédéral

Chassez le naturel

L'Union mondiale des organisations
féminines catholiques

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTEUR INTÉRIMAIRE :
FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

COMITÉ DE RÉDACTION : PAUL-ÉMILE GINGRAS
DOMINIQUE BEAUDIN, PATRICK ALLEN et
ARCHÉLAS ROY

ADMINISTRATION :
M. DOMINIQUE BEAUDIN
C.P. 221, STATION E
MONTRÉAL

RÉDACTION : 8100, boul. Saint-Laurent, Montréal

ABONNEMENT : \$5.00 par année. De soutien : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le Canadian Index, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, et dans la revue CULTURE.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE-PRÉSIDENT : M. André Laurendeau

2e VICE-PRÉSIDENT : M. René Chalout

SECRÉTAIRE : M. Dominique Beaudin

TRÉSORIER : M. Paul-Émile Gingras

DIRECTEURS : M. le Chanoine Lionel Groulx, R.P. J.-P. Archambault, s.j., Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Pierre Laporte, C.-E. Couture, R.P. Richard Arès, s.j., Rodolphe Laplante, Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Roland Parenteau, Jean Genest.

Où trouver L'Action Nationale ?

- À MONTRÉAL :** Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine
Librairie Déom, 1247, rue Saint-Denis
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine
- À QUÉBEC :** Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon
Librairie du Quartier Latin,
1111, rue Saint-Jean
- À OTTAWA :** Librairie Dussault, 170, rue Rideau

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.*

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie

DU. 8-9251

(ÉDIFICE GRANGER FRÈRES)

LA CIE F.-X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier Mécanique — Forge — Fonderie

Modelage — Soudure

Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec

LABONTÉ, LANDES,
GROULX et LABONTÉ

Notaires

3677, rue Adam
Montréal

LA. 6-5517



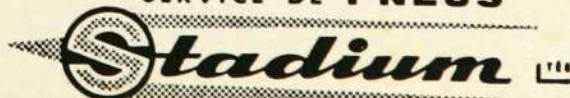
Bijouterie D'orsay Ltée

Importateur et tailleur
de diamants

Roger Journault, prés.

402 est, rue St-Zotique
Montréal - CR. 9-4526

SERVICE DE PNEUS



Rechapage et Vulcanisation
Accumulateurs — Alignement de roues

Eugène Turcotte
Président

1871, rue DeLorimier
LA. 4-1177

André Trudeau
directeur-gérant

LES AMIS DE LA REVUE

AIMÉ GALARNEAU & Cie

Comptables Agréés

237 ouest, boul. Saint-Joseph
Montréal — CR. 4-2534*

GABRIEL MILLER

Entrepreneur Electricité et plomberie

2290, 4e avenue, Québec
Tél. : 523-9107

PHARMACIE MICHON

1361 est, Mont-Royal, Montréal
LA. 1-3659

Roland Michon, Pharmacien

TESSO ELECTRIC REG'D.

(Paul Monastesse, prop.)

4707, rue St-Denis, Montréal
VI. 5-8505

MAXIME Ltée

4140, rue St-Denis, Montréal 18
NETTOYEURS VI. 4-1158
VI. 4-3619

DENIS, Arcadius

AVOCAT

86, rue Wellington Nord
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

LUCIEN BOULET, a.p.a.

Auditeur public accrédité

1660 Hélène Boulé, Québec

Tél. Bur. : MU. 1-4841

Rés. : MU. 3-4853

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 400

33 ouest, rue St-Jacques, Mtl
VI. 2-9768

Dr Yvon Cloutier

Chirurgien-dentiste

3253 est, rue Beaubien

Bur. : RA. 2-2678

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances

3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

Mario Du Mesnil

AVOCAT

4 est, rue Notre-Dame, Montréal
UN. 6-6913

482, rue Victoria, Saint-Lambert
OR. 1-9295

LAVIGNE, C.-E.

Courtier d'assurances

3750, rue Lacombe
RE. 9-1748

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

BOURBONNAIS & PEPIN

QUINCAILLERIE EN GROS
WHOLESALE HARDWARE

1575 est, rue Laurier, Montréal
LA. 6-4995

WE. 2-4955

ROLLAND GIROUX

BRÔLEURS À L'HUILE

2031, rue Saint-Antoine
Montréal

PAUL COULOMBE INC.

Chauffage à l'huile et au gaz
Air chaud — eau chaude
3338, rue Bélair, Montréal 38
RA. 2-8741-8246

SÉGUIN, Paul-Emile
NOTAIRE

6726 St-Hubert
CR. 1-8739

Huile "TERO" Enrg.

Huile à chauffage
Charles et Pierre Vincent, Montréal
1690, rue Gilford — LA. 6-3379

LA MACHINERIE TROTTIER
Enr.

St-Casimir
Cté Portneuf, P.Q.

**DOMPONNETTE INC.**

J. BRASSARD, prés.
256 est, Ste-Catherine, Mtl

ROBILLARD, Michel
NOTAIRE

934 Ste-Catherine est
849-9663

Pépinère "Côte-de-Liesse"
Inc.

Fernand Bélisle
200 Côte-de-Liesse
Mont-Royal - RE. 8-1517

EMILIEN ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec
Téléphone 2-5235
352, rue St-Vallier, Québec

LA SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
des Trois-Rivières

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.

OPTOMÉTRISTE
441 est, rue Bélanger, Montréal

BERNARD BENOIT

Linoleum, Stores Vénitiens, Stores
de Toile, Rideaux, Draperies

11857 est, Notre-Dame
Pte-aux-Trembles — MI. 5-5159

ADRIEN COURVILLE
(Courville & Fils)

Manufacturier de fourrure en gros
418, rue St-Sulpice, Montréal
AV. 8-7474

G.-E. HOUDE

MONTREAL OXYGENE ENRG.

4890, 5e avenue - Rosemont
LA. 4-6957

Florent-G. Gauvin, Enrg.

CONFECTION POUR ENFANTS
de la naissance à 16 ans

LA. 2-6688

Toitures Permanentes Enrg.

Couvertures en gravois - Ferblanterie
**RA. 2-9121

2525-A est, rue Jean-Talon

DON D'UN AMI**LAMARRE ET FRÈRES**

LÉOPOLD LAMARRE, président

Spécialistes en meubles, accessoires électriques,
tapis, prélatris, T.V., Hi-Fi.

3723 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

WE. 5-4681

CR. 4-3503

GÉRARD LEBEAU

Rembourseur d'autos, housses,
vitres, capotes d'autos

*Le plus grand atelier
du genre au Canada*

5940, rue Papineau
Montréal

Succ. 6270 Upper Lachine

Fondé 1914

Victory Tool & Machine Co. Ltd.

JOS. MATHIEU & FILS

Atelier mécanique de réparations
générales

Spécialités: Manufacturiers de
convoyeurs à rouleaux, à cour-
roies et à chaînes. Monte-charges

236-250, Rose de Lima
WE. 3-1138 Montréal

LA. 2-2161

WILSON FRÈRES ENRG.

Charlebois Frères, Props.

BOIS - CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

2537 est, rue Notre-Dame
Montréal

Le chasseur sachant chasser...

Chaussures
pour toute la famille

**Clinique du pied
MONTREAL**

MARC DELORME

916 est, rue Mt-Royal LA. 1-3083

Maison H. ROY Ltée

ÉTABLIE EN 1898

IMPRIMERIE — GRAVURE

marcel perrier, prop.

Deuil — Monuments
Faire-Part — Commercial

1419, rue St-Hubert, Montréal
VI. 9-2448

R. GARON
CL. 9-9839
G. VÉZINA
RA. 2-8534

GARON & VÉZINA

Latte métallique
7710, boul. Prévost
Ville d'Anjou, Qué.

WE. 5-6316

J.-M. Valade
Président

Parisian Laundry Co. Inc.

Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine
MONTREAL

LA CIE ACADIA ENRG.

ENTRETIEN DE BUREAUX
LAVAGE DE VITRES, ETC.

2125, rue Masson Street
Montréal LA. 2-0751

Éditorial

LE SÉPARATISME MARQUE DES POINTS !

Je pense que cela devient de plus en plus clair pour tout le monde : tout indique que le problème canadien est en train de se centrer, à l'heure actuelle, sur la place que doit occuper, dans l'équilibre canadien, le Canada français en général, et le Québec en particulier. À l'approche du centenaire de la Confédération, les positions tendent à se préciser, car cet anniversaire constitue en lui-même, comme une sorte de foyer de cristallisation.

Il y a quelques années, les assimilateurs du Canada français — qui n'ont jamais démordu et qui n'ont toujours voulu considérer la Confédération que comme une étape nécessaire vers l'unification paraissaient devoir gagner la partie. Sous la direction d'un premier ministre canadien-français, avec l'appui de tous ses députés du Québec, de toute une élite intellectuelle française et de la Radio-État, le rouleau compresseur de la centralisation paraissait s'avancer inexorablement. Un économiste de la jeune génération écrivait alors tout un livre, pour conclure : abandonnons nos rêves, soumettons-nous à l'inévitable et faisons-le au moins consciemment; intégration pour intégration, choisissons au moins l'intégration lucide, et tâchons d'en profiter pour tirer le meilleur parti de la situation.

Mais on avait compté sans l'instinct qui, tant qu'il n'est pas mort, engendre des réaction d'autant plus bru-

tales qu'il a été davantage contenu et comprimé; et sans les retournements de l'histoire, qui viennent toujours déjouer les tyrannies au moment où elles croient le moment venu de triompher. En moins de cinq ans, deux faits qui ne devaient plus se reproduire au Canada, parce que contraires au sens de l'histoire selon les pontifes théologiques de la sociologie régnante, se sont actualisés : les conservateurs ont repris le pouvoir des mains des libéraux plutôt que les C.C.F.; et les mouvements séparatistes sont réapparus, se sont propagés et multipliés comme jamais au Québec (et dans Ottawa même ! ô horreur !) au lieu du progrès annoncé des idées de la jeunesse vers le progressisme, le canadianisme et même l'internationalisme. Au même moment, le conservatisme politique était défait aux élections québécoises en faveur d'un parti libéral, mais d'un parti libéral provincial devenu plus officiellement nationaliste que ne l'avait jamais été aucune des formations politiques traditionnelles auparavant.

Cette situation comportait des éléments contradictoires, qui illustraient bien la violence des procédés politiques mis en jeu par les dirigeants antérieurs. L'arrivée au pouvoir à Ottawa d'un gouvernement conservateur se proclamant autonomiste, décidé à défaire les accords fiscaux étouffants du régime précédent, et même critique des politiques sociales centralisatrices, en combinaison avec un gouvernement à Québec de couleur contraire, et décidé à pratiquer une politique plus agressive de revendication en même temps que de réalisation sur le plan provincial, tout cela était de nature à susciter des espoirs d'un retour du pendule vers la décentralisation et l'autonomie. Mais la protestation séparatiste, qui grondait au fond de la conscience canadienne-française et qui débouchait justement à ce moment-là, n'était plus dans

l'état d'esprit nécessaire pour faire confiance à ces réalités nouvelles. Elle vint proclamer l'inutilité de tout espoir et de tout effort d'entente; et loin de se circonscrire à un groupe d'extrémistes, on l'a vu au contraire gagner de plus en plus de sympathies actives ou latentes depuis. — Si bien que s'il serait sans doute déraisonnable d'affirmer qu'il y a plus que 20 à 25% de séparatistes prêts à s'avouer dans la province de Québec, il serait probablement aussi osé de soutenir qu'il y a moyen de trouver plus de 20 à 25% de la population qui accepterait de se déclarer franchement et résolument anti-séparatiste.

Cette situation indique assez clairement, je pense, que le Canada français en a assez des tergiversations, des demi, des quarts ou des centièmes de mesures, des chèques bilingues obtenus après dix ans de lutte et sans espoirs d'arracher un autre lambeau identique de nos droits avant dix autres années de lutte. Cent ans après la Confédération, les Canadiens français exigent un règlement de compte final qui leur accorde en réalité, ce qui était censé leur avoir été donné il y a cent ans : la fin du régime des vainqueurs et des vaincus, des dominateurs et des dominés même en manipulations avec gant de velours; la reconnaissance finale, définitive, réelle de l'égalité des deux groupes et de la pleine réalisation effective de ce que cela implique.

Cent ans de patience, à voir jouer, sans nous fâcher, la mauvaise foi de partenaires qui ont donné en essayant de retenir, n'est-ce pas suffisant pour prouver notre bon caractère ? Et peut-il être encore question que nous recommencions un autre siècle sur la même base de rouerie, de duperie, au nom de l'esprit de charité et de

la bonne entente ? Non ! ce serait ridiculiser l'esprit de charité et le réduire à une imbécile bonasserie. Et de toute façon, se trouverait-il encore chez nous certains éléments de l'élite pour le vouloir, que la population ne le permettra plus. Elle n'est pas encore séparatiste, mais si les choses ne se règlent pas rapidement, il est évident qu'elle est mûre pour le devenir.

Or ce mois-ci, en dépit de la concession de dernière heure sur les chèques bilingues, ce sont les séparatistes qui marquent des points sur tous les terrains. Devant l'attitude de Diefenbaker relativement à la demande d'André Laurendeau pour une enquête royale sur le bilinguisme au Canada, devant l'assaut contre les garanties constitutionnelles du Québec commenté le mois dernier, avec la reprise de la politique centralisatrice annoncée dans le discours du Trône, Ottawa, et par lui le Canada anglais, recommence à serrer l'étreinte qui ne peut qu'acculer au séparatisme les esprits encore modérés et faire finalement sauter les cadres confédératifs. Et tout cela marque l'échec définitif de la politique autonomiste de Lesage, politique de pur verbalisme protestataire vicié par un consentement à se soumettre tout de même aux prescriptions fédérales pour avoir l'argent. La politique de Duplessis paraissait avoir gêné l'avance fédérale; maintenant que la politique du Québec est de s'en tenir aux criailleries et d'accepter les fonds, le rouleau compresseur a repris sa marche.

Et il repart à un rythme accéléré, car dans ce seul discours du Trône d'une session, le gouvernement Diefenbaker, d'une traite annonce :

- a) un accroissement de son emprise sur les finances municipales en augmentant sa participation aux tra-

vaux d'hiver, au lieu de s'entendre avec les provinces pour leur remettre les ressources fiscales nécessaires à l'organisation de leurs propres travaux municipaux;

- b) des consultations avec les gouvernements provinciaux afin de promouvoir l'intrusion du gouvernement fédéral, soit disant en collaboration avec les provinces, dans l'administration des ressources naturelles, domaine de juridiction exclusivement provinciale;
- c) l'intervention du gouvernement fédéral auprès des provinces pour amener la création d'un réseau national d'électricité;
- d) une augmentation de \$10 dans les pensions de vieillesse fédérales, au lieu de bloquer le niveau actuel de \$55 à titre de minimum national en laissant au moins aux provinces le soin d'y ajouter par leur propre régime et en leur remettant les ressources fiscales qui seront maintenant bloquées au niveau fédéral;
- e) une augmentation de \$10 dans l'assistance aux vieillards de 65 à 70 ans, aux aveugles et aux invalides, avec contribution fédérale de \$5 si la province paie l'autre \$5, au lieu du réaménagement fiscal qui aurait remis ces ressources aux provinces pour l'utilisation qui aurait paru la plus appropriée aux besoins de la population de la province;
- f) une demande aux provinces de permettre un nouvel amendement à la Constitution pour transférer au gouvernement fédéral le droit provincial d'établir un système contributoire de pensions de vieillesse;
- g) la création d'un « Conseil national du Bien-Être », parallèle, nous dit-on au « Conseil national de la

Santé», qui a déjà machiné l'intrusion du Fédéral dans les hôpitaux et l'assurance-hospitalisation. Il est clair que le « Conseil National du Bien-Être », signifie une offensive fédérale pour s'emparer ou dominer tout le domaine de l'assistance publique et du bien-être;

- h) l'augmentation des octrois aux universités, au lieu encore une fois de geler au moins le niveau actuel et de négocier avec les provinces une réintégration de plus de ressources fiscales à cet effet dans le jeu de la péréquation.

Cette énumération me paraît, en elle-même, mesurer le désastre qui résulte de la politique Lesage de pure protestation verbale contre les empiètements fédéraux, sans détermination de refuser de participer à ces projets constitutionnellement iniques.

Et le temps est maintenant venu, pour nous comprendre, de déboulonner deux mythes, que l'on avait montés comme machines anti-Duplessistes, pour se justifier de pouvoir critiquer l'ancien premier ministre dans ses politiques autonomistes même en restant soi-même autonomistes. Deux mythes que le parti libéral a fini par prendre pour des réalités, et dont il a fait la substance de sa politique autonomiste actuelle le mythe conceptuel de l'autonomie positive opposée à l'autonomie négative de Duplessis; et le mythe pratique dérivé de l'occupation des champs par la Province, comme moyen d'empêcher le Fédéral de s'y introduire.

Je n'en ai pas, dans ces critiques qui étaient formulées contre le gouvernement Duplessis, contre le fait qu'on aurait voulu de lui une politique plus active, à la fois sur le plan de la lutte autonomiste proprement

dite et sur celui d'une politique provinciale plus constructive. J'y ai participé pour ma part, quoique en évitant de tomber dans les errements que constituait l'utilisation de tels arguments pour minimiser le rôle de Duplessis dans sa lutte autonomiste. Je crois, moi aussi, et souvent plus que bien d'autres de ceux qui utilisaient l'argument contre l'ancien gouvernement, que si nous réclamons l'autonomie de la province, ce n'est pas pour d'autres raisons que pour pouvoir poursuivre une politique constructive qui sera vraiment nôtre; mais je me suis fortement opposé, comme marquant une ignorance totale du vrai sens de l'autonomie, à ce qu'on tire argument de l'inactivité de Duplessis dans certains domaines pour justifier l'intrusion fédérale. J'ai soutenu la thèse que l'autonomie ne veut pas moins dire que nous nous réservons le droit de ne rien faire si nous croyons qu'il ne faut rien faire. Les mythes, ils sont dans la fausse identification d'une politique d'autonomie avec une certaine politique provinciale, d'où l'autonomie négative qui revendique et l'autonomie positive qui construit; — et dans la croyance, en fait destructrice de l'idée d'autonomie autant qu'illusoire du point de vue des intentions fédérales, qu'une politique provinciale active suffit à bloquer les intrusions fédérales.

La distinction entre autonomie positive et autonomie négative est en somme une figure de style et rien de plus. Comme telle, sur le plan du journalisme et de la polémique politique, elle fait image et revêt une signification valable. Elle impressionne l'esprit et fait comprendre un aspect du problème. Mais sur le plan de la sociologie politique et du jugement politique, elle n'est que confusion des choses; c'est un jeu de l'esprit qui déforme la réalité. Si bien que quand on en a fait un

article d'un programme politique, comme ça été le cas du parti libéral; surtout quand, rendu au pouvoir, on oublie que ce fut de la littérature d'opposition et qu'on entreprend de l'appliquer, alors la confusion devient grave. Il importe de revenir à la rigueur des définitions pour y voir vraiment clair.

À rigoureusement parler, l'autonomie positive telle qu'on a voulu l'entendre n'existe pas. Elle confond la chose avec son exercice. Sans autonomie, on n'a évidemment pas de politique à pratiquer; mais l'autonomie, ce n'est pas cette politique, c'est la réalité du droit à l'indépendance conquis et respecté dans les cadres de notre fédéralisme. Cela et rien d'autre. De sorte que la véritable autonomie positive, la véritable politique autonomiste, c'est celle qui s'occupe d'établir, de revendiquer s'il y a lieu et d'obtenir l'existence et la reconnaissance de ce droit. C'est celle qui représente la meilleure stratégie pour faire reconnaître ce droit. Si bien que la prétendue autonomie positive qui consiste, par exemple, à accepter l'argent du Fédéral, en favorisant par là son intrusion et son installation dans des champs qui ne le concerne pas, c'est cela qui est la vraie autonomie négative, l'autonomie qui mène à la négation, c'est-à-dire la perte de l'autonomie. Comprendre la chose autrement, comme le fait le parti libéral, c'est appeler autonomie positive l'abandon du « droit d'aînesse pour le plat de lentilles », et autonomie négative, le refus du plat de lentilles pour forcer l'adversaire à reconnaître le droit d'aînesse par pression morale. Dans la mesure où le déblocage de la politique sous les libéraux, comme on aime à dire, c'est le déblocage du rouleau compresseur de la centralisation, par l'assurance que le Québec « désormais » va seulement protester tout en s'inclinant, on ne

saurait avoir politique autonomiste plus négative, puisque nos droits s'en vont s'amenuisant.

Quant au deuxième mythe, il est fondé sur l'idée que le Fédéral ou le Canada anglais, n'a que des bonnes intentions. Que c'est uniquement à défaut d'une politique provinciale qu'il se décide à regret à s'immiscer dans des domaines provinciaux. En fonction de ce que nous avons vu précédemment, il faut sans doute d'abord dire qu'il n'a pas à avoir de regret, car ce sont des choses qui ne le regardent pas, du point de vue constitutionnel. Mais au surplus l'hypothèse implicite n'est justement pas conforme à la réalité, de sorte que l'intervention des gouvernements provinciaux dans certains domaines, surtout par exemple sous forme d'une politique très étatistane, peut au contraire alors hâter la perte de l'autonomie. Et cela est d'autant plus vrai que la politique fédérale n'est pas uniquement anti-canadienne française, anti-québécoise; qu'elle peut au contraire être dictée par des impératifs d'unité Canadian à laquelle le Québec seul résiste.

À l'heure actuelle, ce n'est pas uniquement le manque de conviction du gouvernement Diefenbaker pour l'autonomie qui dicte toutes les mesures du présent discours du Trône. C'est à n'en pas douter la pression qui vient de l'opinion anglo-canadienne, que le gouvernement antérieur a d'ailleurs orientée, par ses politiques centralisatrices, vers la perte du sens canadien de 1867, du sens d'une fédération de provinces qui ne doivent réclamer d'Ottawa rien de ce qui peut avoir comme conséquence d'affecter le désir d'autonomie d'une autre province, dans les cadres établis par la Constitution. Le gouvernement libéral antérieur a bel et bien, et proprement, démoli la Confédération; et dans l'effort ti-

mide que le gouvernement Diefenbaker a amorcé pour la reconstruire par l'abolition de la centralisation fiscale, il a senti trop de résistances anglo-canadiennes pour oser l'affronter encore sur le désir qu'elle a de canadianiser certaines structures sociales.

Il est clair, dans un tel contexte, que plus le Québec pratiquera une politique centralisatrice dans les cadres provinciaux, plus il facilitera au gouvernement central la tâche de réaliser la centralisation désirée par les autres provinces. C'est une situation similaire à celle qui a fonctionné pour l'assurance-hospitalisation, où les grands progrès des institutions privées n'ont pas retardé mais hâté l'étatisation du système. Comme l'avait déclaré M. Martin, ministre de la Santé à cette époque, les réalisations des compagnies privées et de la Croix-Bleue facilitaient singulièrement la tâche auquel le gouvernement d'alors s'était voué.

Il est donc temps que M. Lesage se réveille aux réalités politiques élémentaires, et qu'il entreprenne la vraie bataille autonomiste, si c'est vraiment l'autonomie qu'il veut sauver. Il faut le féliciter de nouveau d'avoir encore récemment, opposé un "non" retentissant à trois initiatives fédérales récentes : la Conférence du réseau national d'électricité, l'amendement à la Constitution pour les pensions de vieillesse et les octrois aux universités. Mais ces "non", malheureusement, n'auront de véritable portée que quand la Province refusera de participer à la spoliation de ses droits en renonçant au partage des dépouilles. D'autre part, il serait temps, plus que temps, que le Canada anglais prenne conscience que nous en sommes arrivés à l'heure des règlements définitifs. Je ne puis ici que conclure de la même façon que le mois dernier, à propos du rapatriement de la

Constitution, les problèmes traités ici étant du même ordre. Cent ans après 1867, ou bien le Canada anglais décide d'accorder réellement ce qu'il nous a déclaré avoir accepté alors : l'égalité vraiment reconnue du Canada français et l'organisation d'un Canada bi-ethnique; ou bien ce doit être la séparation. Ou bien le régime fédératif est reconnu, accepté et réellement pratiqué; ou bien c'est la rupture du régime fédératif et la libération des parties incapables de s'entendre.

Bien sûr, il y a encore des esprits modérés au Canada français pour comprendre que cela ne peut pas, en pratique, se faire du jour au lendemain; et pour être disposés à montrer encore assez de patience pour ne pas demander qu'on casse tout. Mais alors, après cent ans de patience encore une fois, il faut maintenant que s'élabore un plan précis, que les étapes soient définies, que l'on sache où l'on va, et que l'expérience prouve que nous y allons vraiment tel que prévu. C'est rien de moins qu'il nous faut pour 1967.

Le directeur

UNE RÉALISATION TROP MÉCONNUE :

Nos coopératives d'électricité

par *Jules Thibault*

*gérant de la Coopérative d'Électricité
de Stanstead*

Historique

La première coopérative d'électricité à être fondée dans la province le fut dans le comté de Compton, en décembre 1939, soit six ans avant l'avènement de la loi de l'électrification rurale. On l'appelait « La Coopérative Agricole de Distribution d'Électricité de Compton-Station. »

C'est l'histoire de onze cultivateurs et d'un agent des chemins de fer Nationaux, qui décidèrent d'unir leurs forces et leurs esprits en vue de satisfaire un besoin vital : la modernisation de leur ferme par l'électricité. Il fallait beaucoup d'audace et d'initiative pour entreprendre une pareille chose à cette époque.

Financièrement, c'est avec l'aide de leur caisse populaire qu'ils réussirent ce tour de force. Ils souscrivirent chacun \$160.00 en parts sociales et garantirent personnellement l'emprunt à la caisse populaire. L'emprunt fut remboursé en moins de dix ans.

Ils construisirent eux-mêmes leurs lignes d'après les standards de l'époque, suivant les conseils d'un ingénieur d'une compagnie qui leur fournissait le matériel.

Ils rencontrèrent de nombreuses difficultés. C'est à l'aide de trucs qu'ils réussirent à obtenir l'électricité sur leur ligne, que la compagnie refusait de leur fournir. C'est à la suite de démarches auprès de la Régie Provinciale de l'Électricité qu'ils obtinrent l'autorisation qui força la compagnie à leur fournir l'électricité. Leur existence légale ne vint que plus tard, grâce à l'aide de M. Albert Rioux

qui leur servit de conseiller. Il fallut faire amender la loi des coopératives agricoles, laquelle exigeait vingt-cinq membres pour former une coopérative. Tout le monde leur prédisait la mort à brève échéance. Cette coopérative dura ainsi vingt-deux ans sans aucune aide gouvernementale. Elle est demeurée fidèle aux principes coopératifs; récemment elle était fusionnée à la Coopérative d'Électricité de Stanstead, sa voisine.

Je veux rendre un hommage à ces valeureux pionniers, nos devanciers !

Refaire un historique complet de l'électrification rurale dans le Québec serait très long et dépasserait les cadres de mon exposé, mais c'est aux sources de l'histoire qu'il faut puiser sa raison de vivre.

À ceux qui voudraient en connaître davantage, je conseille de lire la thèse de M. Albert Rioux qui date du 10 juin 1942. C'est à l'Université Laval, Faculté de Philosophie, qu'elle fut présentée. Il y a, également, dans l'appendice VI du Volume, publié cette même année, qui a pour titre : *L'Électrification Rurale du Québec*, le nom d'un grand nombre d'ouvrages de références, publiés dans les différents pays du monde.

On pourrait également ajouter l'électrification par des coopératives en Argentine, en Colombie, pays d'Amérique Latine et aussi les études qu'on fait actuellement en Afrique. Il faudrait quelques années pour lire toutes ces œuvres, tellement elles sont nombreuses.

Je résumerai à quelques phrases, le contexte historique de l'électrification de notre province. Les difficultés rencontrées ont été à peu près les mêmes que dans tous les pays du monde. Ce n'était pas payant. Pour nous, l'électrification rurale des États-Unis est la plus identique à la

nôtre. Les difficultés auxquelles elle a eu à faire face sont exposées dans la citation suivante :

« On comprend difficilement qu'une industrie quinze fois milliardaire n'ait trouvé comme argument que les calomnies les plus ridicules et les faussetés les plus évidentes. La *National Electric Light Association*, dont faisaient partie toutes les compagnies américaines et canadiennes, avait sombré dans le discrédit après la révélation de ses méthodes malhonnêtes devant la Commission Fédérale du Commerce. Elle changea de nom et ressuscita sous le nom d'*Edison Electric Institute* et continua à battre la marche dans cette attaque, c'est par la publicité, la propagande au moyen de circulaires, les visites de porte à porte par les représentants des compagnies, répétant aux cultivateurs : « Vous serez ruinés par ce genre d'entreprise. » La méthode qui s'est révélée la plus efficace fut la construction de *ligne de nuisance* allant d'un village à l'autre et d'une industrie à l'autre, rendant presque impossible la réalisation de l'électrification du reste de la population. »

C'est à peu près dans ces termes que M. Albert Rioux s'est exprimé dans son livre : *L'Électrification rurale du Québec*.

Cela est exactement ce que nous avons eu à affronter ici lors de la construction de nos lignes, avec des nuances. Les compagnies ont bénéficié de l'expérience américaine et construit ces lignes de nuisance quelques années avant l'avènement des coopératives. Et là où ces lignes n'étaient pas reliées, nous avons tenté d'empêcher que les compagnies complètent leur réseau de ligne de nuisance. La lutte a été farouche et nous avons toujours été les perdants. La raison du plus fort, formule trop souvent utilisée, n'est pas étrangère au désordre actuel. Et pourtant on peut conclure à l'échec des compagnies sur les plan de l'électrification rurale, au moins de la grande majorité d'entre elles.

Les coopérative d'électricité sont des témoins encombrants. Leur présence explique les faiblesse d'un système

économique basé sur l'efficacité technique et centré sur le profit.

Les réalisations

Il y a quarante-cinq coopératives d'électricité dans la province dont trois, fondées récemment, qui ne font que commencer leurs opérations.

Les coopératives d'électricité, avec l'aide de l'Office de l'Électrification Rurale, ont construit jusqu'à maintenant à peu près 8,000 milles de lignes. Elles desservent 65,000 clients, répartis dans 450 municipalités de notre province, ce qui représente une population rurale d'environ 325,000 âmes. Ces réalisations sont imposantes. Cependant, je ne veux pas m'attarder à l'analyse des chiffres.

Nous avons fait plus encore, que bâtir des lignes et desservir des clients, nous sommes sortis des cadres de nos coopératives, nous avons fait autant du point de vue social que dans les coopératives elle-mêmes. Combien de fois nous sommes intervenus pour faire obtenir l'électricité à des gens que n'étaient pas domiciliés dans notre territoire, mais dans celui des compagnies ! Nous avons fait obtenir l'électricité à plus de gens que les coopératives n'en desservent tous ensemble. Ceci est un fait véritable.

Combien d'assemblées dans les paroisses nous avons tenues ! Nous avons proféré des menaces, fait des enquêtes, recouru à la Régie Provinciale de l'Électricité, etc. Dans toutes les demandes raisonnables, nous avons obtenu gain de cause. Lorsque les compagnies refusaient obstinément de construire la ligne pour desservir un client, les coopératives la construisaient pour ensuite la faire raccorder au réseau de la compagnie.

Il y a une coopérative des Cantons de l'Est qui a construit près de trois milles de ligne à un coût de \$4,800.00

pour desservir trois clients. De ces clients, la coopérative a un revenu fixe de \$6.00 par mois; la consommation étant perçue par la compagnie. L'attitude des coopératives, avec l'aide de l'Office de l'Électrification Rurale, a eu pour effet de faire marcher les compagnies bon gré mal gré. Il y a également deux autres faits que je voudrais souligner :

1° Il s'agit de l'électrification d'une paroisse rurale dans laquelle il y a cinquante clients. Il a fallu construire .05 mille de ligne pour desservir les vingt-quatre clients du village et 24.5 milles de ligne pour fournir l'électricité à 26 cultivateurs.

2° Il s'agit d'une ville de notre province desservie par une compagnie qui n'avait pas suffisamment de pouvoir pour satisfaire adéquatement les clients. On a alors fondé une coopérative et il y a d'un côté, sur toutes les rues, la ligne de la coopérative et de l'autre côté, la ligne de la compagnie. La compagnie dessert les usagers domestiques et la coopérative, les commerces.

Je pense que je dois m'arrêter tellement le ridicule saute aux yeux. Avant qu'il s'érige en système permanent, il va falloir mettre de l'ordre dans notre économie Hydro-électrique.

Malgré toutes ces réalisations, les coopératives ne sont ni comprises, ni acceptées. Après quinze ans, on peut bien faire un petit examen de conscience. Les coopératives avec l'aide du Gouvernement durant les six et sept premières années, se sont révélées d'un dynamisme peu ordinaire. On peut réaliser presque n'importe quoi avec le système coopératif pourvu qu'on s'en donne la peine.

Songeons à certaines coopératives agricoles qui sont devenues des entreprises industrielles et qui concurrencent des monopoles presque sans aide gouvernementale. Songeons, toutes proportions gardées, au nombre de faillites

qui se produisent dans l'entreprise privée comparativement à l'entreprise coopérative.

On a des préjugés à l'encontre du système coopératif.

Les politiciens d'hier ou d'aujourd'hui, ou les deux peu importe, nous racontent que le but de l'électrification par les coopératives est atteint, les besoins ayant été satisfaits, le vide comblé, les coopératives n'auraient plus leur raison d'être. Bobard de politicien ! Ceci reviendrait à dire que nos caisses populaires, qui ont été fondées pour combattre l'usure, maintenant que l'entreprise privée s'est un peu assagie, devraient être transformées en entreprises privées et en entreprises d'État. Ceci n'est jamais venu à l'idée des dirigeants locaux, régionaux et provinciaux de remettre à d'autres ce qu'on venait d'édifier.

Au contraire, on fait appel aux capitaux des caisses populaires en mentionnant le rôle important qu'elles auront à jouer dans la société de financement qui sera fondée sous peu par la province. N'est-ce pas ce que déclarait M. René Paré, président de la Société des Artisans et du Conseil d'Orientation Économique de la province, le 13 décembre dernier, devant le Richelieu Maisonneuve de Montréal ?

Nos cultivateurs, nos clients d'été, nos locataires, nos écoles, nos commerces, nos industries, etc., ont encore besoin d'électricité. Ce seul argument justifie la raison d'être des coopératives, et ce n'est pas le seul. Les besoins d'électrification sont grands et le demeureront toujours.

Si nos coopératives d'électricité n'ont pas pris l'envergure qu'elles auraient dû prendre, comparativement aux coopératives agricoles, aux caisses populaires, etc., c'est pour trois raisons principales :

1° Elles ont vécu jusqu'aujourd'hui sous la tutelle de l'État, autrement dit c'était une hydro-rurale. Nous avons fonctionné en vase clos. Il suffit de parcourir la loi

de l'électrification rurale du début, qui date de 1945, loi 9, George VI, chapitre 48 et celle d'aujourd'hui. Dans l'esprit rien n'a été changé, elle est hermétique. Ceci pouvait faire au début, mais pas maintenant. En général, nos coopératives se sont libérées du tiers de leur engagement du début; la dette totale ne représente pas 40% du total de l'actif, il faut tout de même se rendre à l'évidence.

Si on fait un parallèle avec les coopératives d'électricité américaines, on se croirait sur un autre continent. Pourtant, il y a 966 coopératives d'électricité aux États-Unis qui ont en moyenne vingt-cinq ans d'expérience. La première remonte à 1914. Le gouvernement américain, la *Rural Electrification Administration* avance 100% du coût de la construction des lignes. Ils ont prêté jusqu'à maintenant, quatre milliards aux coopératives, ces dernières desservent cinq millions de clients.

Nos voisins surveillant moins, contrôlant moins, étant plus souples, ont produit davantage. Ces constatations ne nous ont pas rendu amers, mais grincheux.

2° Nous n'avons pas pu nous développer parce que la libre concurrence n'existe pas dans l'électrification. Volontairement ou involontairement, nous avons été zonés, forcés d'accepter les lignes de nuisance des compagnies et des municipalités qui se dirigent d'un village à l'autre et d'une industrie à l'autre. Les coopératives, qui n'ont pas de lignes de nuisance, sont situées dans des zones sous-développées économiquement; ou bien le coût d'approvisionnement de leur électricité est trop élevé; ou les deux.

3° L'isolement, le manque de dialogue entre les coopératives, causé par le refus de l'Office de l'Électrification Rurale (ordre politique) et les instructions précises à plusieurs gérants de circonstances qui recevaient leur salaire du trésor de la province. Aussi, vous ne devez pas faire

partie du Conseil Supérieur de la Coopération : vous êtes trop pauvres. Et le reste !

Quelle devrait être l'orientation nouvelle à donner aux coopératives ?

Après quinze ans d'exploitation, les représentants des coopératives doivent exprimer eux-mêmes leurs aspirations et leur orientation. Ce n'est ni à l'Office de l'Électrification Rurale ni au Ministère des Ressources Naturelles, de le faire. Cependant, après la chose faite, le dialogue doit s'établir avec les organismes supérieurs.

L'électrification n'est plus seulement rurale, seulement 15% de la population est rurale, un cultivateur sur cinq demeurera à la campagne. Mais qu'est-ce que cela importe ?

La coopérative n'est pas uniquement pour les gueux et les pauvres. Le système coopératif est un système éconómico-social qui est complet en lui-même. Il a un rôle certain à jouer dans les services publics, nous l'avons prouvé.

Les problèmes industriels commencent à surgir dans nos coopératives. C'est pour le mieux. C'est un signe de progrès, de maturité et de développement économique.

La zone d'électrification d'une coopérative devrait être basée sur le régionalisme ? À première vue, c'est le milieu naturel. Le centre est en quelque sorte l'endroit ordinaire où les échanges économiques sont les plus fréquents et les plus complets. Ce n'est pas la paroisse. Ce n'est pas le comté non plus; c'est par accident que cela pourrait arriver. En somme, c'est un ensemble de paroisses groupées autour d'une ville plus ou moins importante.

Pour déterminer une zone régionale, il faudrait établir certains principes et réunir les opinions d'économistes, de

sociologues, d'ingénieurs et d'administrateurs. Les coopératives ne doivent pas viser à trop grand par crainte de devenir anonymes. Il appartiendrait à une Fédération de compléter ce qui manque.

Certaines coopératives ont commencé en formant des conseils d'orientation économique, sur une base régionale; et cela commence à porter fruit. Dans d'autres régions, on étudie l'opportunité de fonder des coopératives de production afin de consolider certaines petites paroisses éloignées. Dans d'autres, on étudie l'opportunité d'organiser de l'industrie secondaire. Nous avons un rôle de suppléance à jouer dans ce domaine. Il suffit d'aller rencontrer les gens, d'offrir nos services et d'étudier avec eux leurs problèmes, pour nous rendre compte combien utiles sont les connaissances et les relations que nous avons.

C'est seulement en s'occupant des problèmes sur une base régionale que nos coopératives deviendront une présence indispensable à leur milieu. L'électricité est à la vie économique ce que le sang est à la vie organique : la première place, c'est le moteur. Or, nous devons nous en occuper et nous le pouvons.

Le rôle primordial d'une coopérative d'électricité est de vendre de l'électricité. Qu'est-ce qu'on peut faire s'il n'y a pas d'industrie ni de client ?

Si nous organisons de l'industrie secondaire, complémentaire au milieu, nous améliorerons le revenu moyen, nous diminuerons le chômage, nous consoliderons nos paroisses, nous vendrons davantage d'électricité et nous pourrions améliorer les tarifs. Aux États-Unis, la *Rural Electrification Administration*, par l'entremise des coopératives, prête sur les installations électriques des industries secondaires, à un intérêt de 4%, remboursable en cinq ans.

Aujourd'hui, notre rôle social c'est le développement économique des régions que nous desservons.

La preuve est faite que ce ne sont pas les compagnies qui sont intéressées à travailler à consolider nos paroisses, car elles sont intéressées à de la plus grosse industrie pour les grands centres. Quant à une hydro-rurale, c'est un organisme trop considérable à mettre en branle pour ce genre de travail.

En relisant l'histoire de l'hydro-ontarienne et son évolution, on constate avec plaisir les magnifiques réalisations de cet organisme gouvernemental. Cependant, unifier les réseaux des coopératives pour résoudre leurs problèmes de tarif au moyen d'une hydro-rurale, ne réglerait rien, sinon alourdir le fardeau de l'État. Ce qu'il faut envisager, c'est une situation d'ensemble.

Si nous considérons toutes les tâches dans lesquelles est appelé à intervenir l'État moderne, nous n'avons pas les moyens de nous payer ce luxe. À la lumière des faits et de l'expérience, ce serait faire de la super-structure que de convertir les réseaux des coopératives en hydro-rurale. Ceux qui ont fait quelque chose dans l'organisation du milieu rural ou semi-rural dans le passé, ce sont les coopératives. Les coopératives d'électricité ont vraiment un rôle indispensable à jouer dans ce domaine.

La planification

Le mot planification est tellement à la mode qu'on l'emploi à temps et à contretemps. On confond même de la bonne administration avec la planification. Mais je pense qu'il faut exagérer un peu pour obtenir la résonance qu'on espère. Il faudrait surtout insister sur l'évolution qui marque notre temps, revaloriser nos institutions ou les transformer en vue d'obtenir une économie rentable, surtout

plus humaine, au service de tous; et promouvoir l'emploi des Canadiens français dans le contexte économique. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on fait de la planification, on en a toujours fait sans le dire. Néanmoins, le besoin de planification est plus pressant qu'il n'a jamais été.

Dans le domaine de l'électricité, les premières à faire de la planification ont été les coopératives d'électricité. Nous avons fourni l'électricité à tout le monde qui la voulait sans considération de lieu ni de fortune. Nous avons établi le même tarif pour tout le monde. Le but de la planification est d'organiser, d'orienter suivant un plan directeur et de rendre aussi harmonieux que possible les développements économiques et sociaux. Mais un plan globale qui ne tiendrait pas compte du régionalisme, serait au départ, voué à l'échec. Il tournerait facilement à l'électoralisme et à la démagogie.

La fédération

De nos jours, une voix isolée n'a quasi jamais le moyen de se faire entendre, moins encore de se faire écouter.

La coopération, pour prendre tout son sens et pour devenir vraiment puissante, doit dépasser la simple union des personnes qui se groupent sur le plan local ou régional en vue de satisfaire en commun leurs besoins; elle doit aller jusqu'à l'union même des coopératives dans une fédération. En d'autres termes, la coopération entre les coopératives doit compléter la coopération entre les personnes.

Si les coopératives d'électricité veulent vraiment demeurer des coopératives, elles doivent unir leurs efforts à ceux des autres coopératives en vue de s'intégrer au mouvement coopératif, au moyen d'une fédération, sinon il est permis de douter de leur survie.

Les conditions et les tendances de la vie actuelle ne permettent plus aux coopératives de vivre isolées. Le véritable intérêt de chacun ne se sépare pas de l'intérêt réel du mouvement auquel elles appartiennent; elles doivent s'unir et s'identifier dans une Fédération.

Quel serait le travail le plus urgent d'un tel organisme ?

- a) La coordination et l'orientation des efforts;
 - b) L'étude et la préparation d'un plan de planification régionale pouvant s'intégrer à un plan général;
 - c) La réorganisation interne tant administrative que technique des coopératives :
- 1 — La réorganisation au niveau de l'administration, dans les grandes lignes, signifie l'application de la méthode budgétaire. Étudier la possibilité de diminuer le travail de routine dans les coopératives en organisant un service de calculatrice électronique pour le registre d'électricité, la comptabilité, les statistiques, etc.
 - 2 — Organiser un service technique au moins au niveau des techniciens; cela s'impose pour toutes les coopératives qui ont mille clients ou plus; dans d'autres coopératives, avoir des ingénieurs. *Comment développer un sain régionalisme si on ne retient pas un certain nombre de diplômés qui sortent des écoles chaque année ?* Dans le passé, nous avons surtout développé nos institutions par la débrouillardise et l'initiative, mais il y a une limite à cela. Il nous faut maintenant des hommes qui possèdent plus que les rudiments de la science si nous voulons atteindre un développement nécessaire et normal. Ce reproche ne s'adresse pas uniquement aux représentants des coopératives d'électricité, mais à la petite et moyenne entreprise canadienne-française en général.

On critique beaucoup notre système d'éducation, mais songeons donc à la place que nous avons faite dans notre économie à nos diplômés. Il y a un redressement, une adaptation qui s'impose. Nous voulons une émancipation normale, raisonnable. Nous voulons sortir du paternalisme d'État. Ayons des vues objectives et organisons la part qui nous revient.

- d) La formation d'un comité industriel au sein de la fédération en relation avec le Ministère du Commerce et le Conseil d'Orientation Économique de la province afin d'indiquer aux coopératives comment agir et comment procéder dans le domaine industriel.
- e) L'organisation de statistiques précises et uniformes.
- f) L'étude et l'uniformation des tarifs par zones géographiques :

J'ai pris connaissance des tarifs des différentes coopératives, 85% ont des taux acceptables, j'ai été scandalisé par les autres. Il y a des coopératives qui vendent de l'électricité à .10¢, .09¢, .08¢, .07¢, et .06¢ le KWH. C'est vraiment exorbitant. À mon avis, pas une seule coopérative, de quelque région que ce soit, ne devrait vendre l'électricité plus de .05¢ pour les KWHS les plus chers.

Il y a beaucoup de travail à faire de ce côté-là. L'État n'a pas joué complètement son rôle supplétif.

- g) L'aide directe aux coopératives en cas de besoin.
- h) La représentation des coopératives auprès des corps publics.
- i) Le développement des liens sociaux entre les coopératives.

Conclusion

La loi de l'Électrification Rurale devra faire peau neuve, il faut que l'État revienne à son rôle supplétif et non

à un dirigisme qui tende à l'absorption. L'expérience nous a prouvé que, lorsque l'État dépasse son rôle, il enlève l'initiative, atténue le sens des responsabilités, limite l'envergure et l'expansion des organismes qu'il aide.

Il faut l'étatisation immédiate de certaines compagnies d'électricité pour établir un équilibre des blocs au niveau des services publics. Pour le moment, je crois à la formule mixte. Ici, j'entends l'expansion de l'hydro des coopératives et la fondation d'autres coopératives dans les territoires étatisés, et un rappel aux valeurs humaines pour les autres compagnies.

Quant aux coopératives, il faut :

- a) qu'elles s'intègrent à l'ensemble du mouvement coopératif, premièrement en formant une Fédération, deuxièmement en étant représentées officiellement au Conseil Supérieur de la Coopération;
 - b) que les coopératives dont les lignes se croisent et se doublent avec celles des compagnies occupent des territoires homogènes, semblables à ceux des compagnies et des municipalités, ce qui veut dire l'aide du pouvoir expropriateur de l'État pour limiter ces lignes de nuisance, qui vont d'un village à l'autre et d'une industrie à l'autre. Nous voulons non seulement l'écrémage, mais le lait entier. Si au début de l'électrification rurale on s'était servi du pouvoir expropriateur de l'État, l'électrification aurait certainement coûté le tiers meilleur marché et aujourd'hui nos tarifs seraient concurrentiels avec ceux des compagnies. Cette formule n'était pas à la mode dans le temps.
 - c) que les coopératives situées en zones sous-développées économiquement reçoivent des subventions basées sur un système de péréquations, c'est-à-dire croissant et décroissant, suivant les besoins et le développement des régions.
-

À quand vos excuses, messieurs ?

par Archélas Roy

Ceux qui ont beaucoup lu, quelque peu voyagé, qui s'alimentent aux différentes sources d'information, et qui font les recoupages nécessaires, ont peu de peine à déceler le manque de sérieux de notre presse dans sa présentation des événements internationaux. D'une part asservie à l'optique anglo-américaine des agences de nouvelles, d'autre part à la remorque des grands quotidiens européens dévoués aux intérêts financiers judéo-maçonniques et aux turlutaines d'un certain jacobinisme sans cesse renaissant, comment cette pauvre presse canadienne-française ne pourrait-elle pas n'être qu'un triste écho fêlé du tintamarre mondial ?

Les nouvelles, déjà corrompues à la source par les idéologies de ceux qui les choisissent, passent encore par une série de miroirs déformants de telle sorte qu'elles nous arrivent passablement romancées. On ne présente plus au public un reportage froid et objectif de ce qui a été et de ce qui est, on lui sert une thèse illustrée au moyen d'un fait que l'on choisit soigneusement et que l'on tord, agrandit ou rapetisse, suivant les besoins de l'idéologie à faire accepter. Ce n'est plus de la chronique des événements, c'est de la parabole, c'est de la fable, de la fumisterie, de la mystification et de l'imposture. Tous les procédés sont bons, à partir de l'insinuation la plus perfide à la froide affirmation.

On se rappelle l'an dernier la ridicule équipée du Santa Maria. L'affaire prit des proportions épiques dans

les journaux européens à la solde des judéo-maçons. Nos gratte-papier du Québec ne voulurent pas être en reste avec leurs confrères de France, ils embouchèrent à leur tour la trompette épique et chacun y alla de son petit couplet contre le régime de ce « mauvais tyran » Salazar dont on prophétisait la chute prochaine. Une semaine durant, on tint ainsi en haleine le pauvre lecteur que l'on faisait courir dans le brouillard des océans à la poursuite d'un révolté qui ne semblait pousser le cap vers l'Afrique du Sud que pour mieux s'emparer de Lisbonne; nos pauvres notions de géographie en furent quelque peu effarées, jusqu'au jour où le Santa Maria se rendit piteusement dans les eaux du Brésil et où l'on découvrit que ce qui devait être une vaste conjuration des bons Portugais, révoltés contre une infâme dictature et épris de nos belles libertés (hum!) démocratiques, n'était que l'œuvre de bandits internationaux, dont sept seulement (sur soixante-dix) de citoyenneté portugaise. Lors de la remise du Santa Maria à l'État portugais, Salazar reçut de son peuple toujours fidèle la plus grande ovation de son règne. Nos rats d'imprimerie se gardèrent bien de commenter cet épisode qui contredisait aussi hautement à la face du monde leur ferveur jacobine. Castro eût-il reçu une semblable ovation que nos journaux à l'unisson nous auraient inondés de leur lyrisme à la Rouget de Lisle ! Salazar ferait-il tomber autant de têtes que l'époustouflant Fidel, tous nos éphèbes de la presse ignorants de toute donnée historique eussent voué le grand « dictateur » aux gémonies. C'est que l'interprétation du juste et de l'injuste chez nos plumitifs est comme celle des patriciens de la République romaine, elle est un peu « torse ». Tous les droits vous sont acquis, et vous agissez saintement au nom du peuple si vous agissez conformément

aux fumosités romantiques de 1789. Tous vos crimes deviennent autant d'actes vertueux. Pour peu que vous résistiez aux emballlements dits « démocratiques » (entendez : aux idéologies fabriquées dans les officines révolutionnaires), vous devenez un ennemi du peuple, un vil exploiteur, un chien d'aristocrate, un arriéré de la droite (M. Laurendeau nous dira-t-il un jour ce qu'il entend par la « droite », tant ce terme a été galvaudé?), un partisan de l'immobilisme, un miteux réactionnaire, un rétrograde, etc. Tous vos actes de vertu sont autant de crimes. C'est ainsi que notre pauvre peuple est très mal renseigné sur la nature des événements, mais très bien sur leur interprétation selon l'esprit jacobin. Cela laisse rêveur !

Au moins, si nous étions mieux informés sur ce qui se passe chez nous, dans notre propre pays ! Je suis encore à chercher dans les journaux de Montréal le compte rendu d'une conférence qui en donne une image exacte. Il faut vraiment s'appliquer pour déformer les textes autant que les journalistes le font. Il semble que tout texte change de couleur en passant par le prisme de l'imagination de ces scribes. Tantôt on coiffera le résumé d'un titre qui ne correspond qu'à quelque chose de purement accessoire, mais qui a frappé un nouvelliste peu apte à faire une synthèse des idées exposées; tantôt, plus malhonnêtement encore, on fera, en tronquant savamment les textes ou par de légères interpolations, dire au conférencier ce que jamais il n'aurait osé avancer. De qui se paie-t-on la tête, du conférencier ou du lecteur ? En un temps où l'on employait les mots au sens propre, cela s'appelait de l'imposture; aujourd'hui, cela s'appelle « la liberté de la presse ».

Il est des modes qui passent, telles des épidémies. Cela se voit en particulier dans le monde dit « intellec-

tuel » et dans les milieux journalistiques, les plus invertébrés qui soient. On croit penser librement dès lors qu'on prend de petites allures de libres-penseurs. Et il n'est pas même besoin de penser pour cela, il suffit de lire quelques auteurs du dix-huitième siècle et de répéter sa leçon comme un enfant sage. Ça vous donne de petits airs de supériorité qui rendent votre entourage envieux, ça attire les applaudissements des adeptes de la haute science de l'agnosticisme (étymologiquement : de l'ignorance, science dont même quelques professeurs d'université vantent les avantageuses vertus), ça paraît bien dans les rangs des conformismes de l'anti-conformisme, ça donne la sensation d'être un héros penseur, comme certains se donnent la béate conviction d'être des héros de la philanthropie en critiquant douillettement dans leurs salons le manque de dévouement des communautés religieuses. La gloire de l'anti-conformisme en est une bien piètre, n'importe quel aliéné y atteint sans effort : avez-vous déjà vu un idiot se conformer aux usages de la société ?

Actuellement, l'anti-conformisme est à l'anti-cléricalisme. Dieu sait que de sottises nous avons entendues depuis quelques années à ce sujet de la part de nos petits intellectuels (entendez : ceux qui font profession d'intellectualisme; et il n'est nul besoin d'avoir de l'intelligence pour cela). Un certain nombre de nos journalistes qui se prennent, eux aussi, pour des intellectuels (Dieu ! que tout se dévalue en démocratie !) ont cru qu'il fallait suivre le courant et même lui frayer de nouvelles voies. Nos intellectuels font de l'anti-cléricalisme en soi « in se », mais surtout par mimétisme rétrograde d'un bon demi-siècle; les journalistes, qui ne sont pas trop au courant des événements survenus en France entre 1880 et

1914 et qui n'ont pas assez d'esprit spéculatif pour faire de « l'en-soi », veulent à tout prix se donner des raisons pour faire de l'anti-cléricalisme « in re ». Se détachant de nos vraies valeurs nationales, désormais classées sous l'étiquette « mythes », insultant même le sens des proportions qui est le bon sens lui-même, ils se sont mis à la recherche de toutes les petites failles qu'ils pourraient trouver dans les institutions à caractère confessionnel. Si, par hasard, ils en décèlent une en puissance, une qui pourrait être, cette faille qui n'est pas encore nécessairement devient un abîme scandaleux; et leur haute petite vertu offensée, indignée, crie au scandale intolérable à leurs yeux chastes et purs.

Le même journaliste qui n'a jamais élevé la voix contre la scandaleuse spéculation dans le domaine du logement des familles s'indignera vertueusement des « richesses » (?) des communautés vouées à la charité. Que d'éloges à l'endroit des grands financiers qui enlaidissent Montréal, en font une ville proprement inhumaine et sacrifient la population canadienne-française sur les autels du dieu Malthus ! que de mépris déguisé ou non à l'égard des communautés religieuses dont l'admirable réseau d'institutions rend cette ville un peu moins inhabitable !

On n'en finirait pas de relever les affirmations à l'indicatif ou au conditionnel (ce qui revient au même pour le bon peuple, qui tire vite ses conclusions), les insinuations perfides et insidieuses que les journaux ont répandues à profusion ces dernières années contre le monde catholique, qu'il serait de leur strict devoir de servir. Dans les journaux de ces derniers mois, j'en relève quelques-unes qui me semblent des plus odieuses, et au sujet desquelles je prie MM. les journalistes de nous présenter des excuses.

I — Les capitaux du Vatican

Dans *le nouveau journal* (dont la seule originalité serait peut-être d'ignorer les règles d'emploi des majuscules) du 8 septembre 1961, en page financière, on trouve ce texte, rédigé en pur charabia, mais très explosif.

LE VATICAN FINANCERAIT LA PLACE DE LA BOURSE

ROME — Les trois gratte-ciel de 57 étages qui s'élèveront Place de la Bourse, face au Carré Victoria, seront financés par une Corporation du Vatican, versée dans les investissements des fonds des églises, et par des capitaux hollandais placés dans une banque canadienne.

Les trois immeubles, dont on dit qu'ils feront pâlir la Place Ville-Marie, seront les plus hauts du Commonwealth.

Selon la Presse Canadienne toujours, quelque \$80,000,000 doivent être investis conjointement par les firmes en question : Mercantile Bank of Canada et la Corporation du Vatican dans ce projet qui abriterait éventuellement la Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne et assurément d'autres locataires encore inconnus.

Sans doute, le titre est-il au conditionnel; ce qui semblerait indiquer l'hésitation du journal à prendre à son compte l'affirmation que le Vatican financerait la Place de la Bourse. Mais le peuple tire vite ses conclusions. Il se dit : « Le Vatican ferait, donc il fera; du moins, c'est qu'il a les ressources pour le faire. » Du mode conditionnel à l'indicatif pour le bon peuple, il n'y a qu'un pas vite franchi. Que dis-je? « le bon peuple »; non seulement le bon peuple, mais le journaliste lui-même a vite tiré ses conclusions puisqu'il affirme carrément en première phrase que « les trois gratte-ciel... seront financés par une Corporation du Vatican... »; et par-dessus le marché, cette dite Corporation est « versée dans les investissements des fonds des églises », toujours d'après

le journal. Le Veau d'Or a beau être adoré par toute la vermine du journalisme, l'Église n'a jamais considéré les temples de la Bourse comme une église, que je sache ! Vous voyez ce qu'il y a d'insidieux dans un tel canular, lancé à quelques jours d'intervalle de la collecte des charités papales. La Bourse, pour le menu peuple, et les puissances financières qui l'exploitent, c'est tout un ; si le Vatican considère la construction d'un édifice de la Bourse à l'égal de la construction d'une église, il est donc bien vrai que l'Église n'est qu'un « trust », une « puissance financière » destinée à exploiter le peuple. C'est le genre de raisonnement que les petites gens ne manquent pas de faire et que j'ai entendu de mes propres oreilles. Il n'est pas douteux que des milliers d'ouvriers l'aient fait.

Le Vatican, étant un État, a sans doute le droit, du moins autant que la judéo-maçonnerie, de faire des investissements, il n'y aurait absolument rien de scandaleux là-dedans ; ce qu'il y a de scandaleux, c'est la perfidie de journalistes catholiques qui présentent à un peuple catholique des faussetés de nature à brouiller sa vision de la réalité et à lui faire perdre confiance en la sincérité de son Église. En une situation normale, tout catholique se réjouirait de savoir le Vatican assez riche pour affronter les puissances de ce monde et pouvoir dépenser en propagande autant de milliards que certaines idéologies en disposent ; tout esprit sérieux (et il semble que nos journalistes ne puissent entrer dans cette catégorie) sait qu'il n'en est rien.

De toute façon, la nouvelle a été démentie par la direction de la Bourse elle-même, mais je ne sache pas que *le nouveau journal* ait présenté des excuses à son

public catholique auquel il a effrontément menti; et le malaise créé dans l'esprit de certains lecteurs à la suite de cette insinuation malicieuse persiste. Est-ce bien là le journal que madame Du Tremblay avait voulu? Messieurs du *nouveau journal*, à quand vos excuses?

II — Un évêque, principal d'une école normale, quel scandale pour nos journalistes !

La Presse, journal surtout rédigé pour le public mont-réalais, le moins au courant qui soit de la vie provinciale en même temps que le plus boursofflé de préjugés, qui ne comprend rien à la vie de son diocèse et encore moins à l'organisation des autres, ne se fait jamais faute de publier des « on-dit » et des « paraît-il » sur l'organisation ecclésiastique; en quoi elle ne se montre pas plus sérieuse que les journaux à potins.

Voici un « paraît-il » (genre *la Presse*) paru en caractère gras dans le numéro du 21 septembre 1961.

Nomination inusitée à Hauterive

UN ÉVÊQUE, PRINCIPAL D'ÉCOLE

C'était l'habitude, dans la province de Québec, de nommer des prêtres comme principaux, dans toutes les écoles normales.

A Montréal, S. Em. le cardinal Paul-Emile Léger a décidé de rompre avec la tradition et de retirer tous ses prêtres qui occupaient de tels postes, dans la quinzaine d'écoles normales du diocèse. Des laïcs ont été nommés à la tête des deux écoles normales de garçons et les religieuses ont pris la direction effective de leurs propres écoles.

Dans le diocèse du golfe Saint-Laurent, il y a eu également au moins un changement. Le principal de l'école normale Mgr-Labrie, de Hauterive, un prêtre, n'est plus à son poste depuis le mois de juillet. Et c'est son évêque, S. Exc. Mgr Gérard Couturier, qui a été nommé principal.

C'est, paraît-il, une religieuse qui fait tout le travail, à l'école normale. On dit aussi que Mgr Couturier touche les \$10,000 attachés au poste de principal, mais qu'il remet le tout à la communauté de religieuses qui a la charge de l'école. Nos informateurs n'ont pas su expliquer pourquoi la religieuse qui a la direction de l'école n'a pas été nommée directrice.

Au moins une autre école normale est dirigée (en titre) par un évêque. Il s'agit de l'école des filles d'Amos et de S. Exc. Mgr Joseph-Aldée Desmarais. Ce dernier aurait abandonné presque toutes ses fonctions depuis la nomination d'un administrateur apostolique dans son diocèse, mais il a gardé le principalat de l'école normale.

Quel grand scandale, n'est-ce pas ? Les Montréalais, à qui une petite clique de mêtèques hargneux appuyée par quelques journalistes ignares ou inconscients a fait croire qu'ils vivaient sous la coupe du « cléricalisme », de la « théocratie », ou même de l'État sacralisé, se disent : « Encore les évêques qui ont le nez fourré partout ! » Et \$10,000. par année à ne rien faire, c'est ça l'Église ! Les \$10,000. vont à une communauté religieuse ! « Mais les communautés sont assez riches comme ça ! » Tous les naïfs gobe-mouche ont avalé la nouvelle et en ont absorbé les agressifs sous-entendus. Même des chauffeurs de taxi, dont le coefficient intellectuel est pour le moins à la hauteur de celui de nos nouvellistes, se sont mis de la partie et n'ont pas manqué de me dire à ce moment-là ce qu'ils en pensaient, eux, de l'Église. J'ai ouvert le journal, j'y ai lu « l'affreux scandale ». C'est déridant, et parfois attendrissant, de voir les don Quichotte du journalisme se prendre au sérieux. Que d'habitude des prêtres soient nommés principaux d'écoles normales, passe encore puisque nous vivons sous le joug clérical ! Mais qu'un évêque le soit, c'est nettement intolérable ! On y aurait vu un Juif, comme cela s'est déjà vu en France, qu'on aurait applaudi à l'intégration et à la promotion des Sémites. Mais un membre du clergé catholique, c'est un

membre déchu, ça appartient à peine à la communauté nationale. L'épiscopat, lui qui ravale encore plus bas que la simple prêtrise, est un délit qui frappe ipso facto d'indignité nationale. On en avait bien assez de subir ces êtres étrangers à notre espèce que sont les prêtres, sans que l'on vienne faire subir à nos pauvres petites normaliennes un supplice plus étrange encore, celui de leur donner un évêque comme directeur, tout nominal qu'il soit. Et notre jouvenceau de novelliste de tirer sa frêle petite lancette contre le monstrueux moulin à vent pour sauver les pauvres petites prisonnières des griffes de l'ogre ! D'ailleurs, si le Cardinal a rompu avec la tradition, pourquoi les autres évêques ne font-ils pas de même ? Nos grands croyants de journalistes ne doivent-ils pas mener le bon combat du Cardinal dans les diocèses rétrogrades ? La province entière ne doit-elle pas imiter tout ce qui se fait à Montréal ? Mon Dieu, que la province est arriérée en regard de nous les Montréalais, qui réformons tout ! Et puis, les \$10,000. par année . . . , et ce sont ces « dix mille piastres » qui mettaient en boule mon brave chauffeur.

Mais qu'est-ce que des esprits sains peuvent bien trouver étrange dans la situation ? Est-ce le fait que des prêtres dirigent des écoles normales ? Qu'importe, si les écoles normales sont bien dirigées ! Si elles ne le sont pas, ce ne peut être à cause du caractère sacerdotal, mais à cause de l'incompétence de celui qui les dirige (et sur ce chapitre, la compétence des laïcs est-elle meilleure ?) Alors, qu'on s'attaque à l'incompétence ; et là nous trouverons peut-être autre chose qu'un faux problème, nous aurons un vrai terrain de discussion. Si, par hasard, le prêtre qui dirige une école est aussi un évêque, ce n'est pas le fait de gravir un échelon dans la vie sacerdotale qui lui fera perdre sa compétence. Jusqu'ici donc, faux

problème. Serait-ce donc le cumul des fonctions qui scandalise notre journaliste ? Mais le cumul des fonctions existe partout, et je ne sache pas que nos journaux l'aient dénoncé, le cumul n'ayant rien de scandaleux en soi. A-t-on vu les nouvellistes en mal de scandales à sensation dénoncer M. Lesage parce qu'il détient à la fois le poste de premier ministre et celui de ministre des finances (ce qui doit rapporter au titulaire une légère somme dépassant les dix mille piastres) ? Il y a bien d'autres cas semblables dans le cabinet. A-t-on vu ces mêmes journalistes s'indigner vertueusement contre, disons M. Gérard Filion, qui, à cause de son exceptionnelle compétence, cumule sans cesse de nombreuses fonctions, ce dont nous, lecteurs, nous aurions bien à nous plaindre, puisque les fréquentes absences de M. Filion au *Devoir* nous privent d'une plume que nous apprécions au-delà de toutes ? Alors, où est, mais où est-il donc, cet affreux scandale ?

Mais ne voilà-t-il pas que *la Presse* est invitée à faire certaines rétractations; ce qu'elle fit le 4 octobre, non pas en caractères gras cette fois-ci (en caractères ordinaires, et sous un titre où l'aspect aguichant du scandale est effacé, ce qui n'invitait plus à la lecture, de sorte que ce texte est passé à peu près inaperçu et que l'effet de l'article accusateur est resté intact — les lecteurs des journaux européens connaissent ce genre de procédé malhonnête). Texte de la rétractation :

L'École normale de Hauterive

LE PRINCIPAL NE TOUCHE PAS
\$10,000 PAR ANNÉE

Une petite nouvelle parue dans LA PRESSE du 21 septembre dernier et annonçant la nomination de Mgr Gérard Couturier, évêque du Golfe Saint-Laurent, au poste de principal de l'École normale de Hauterive, a fait beaucoup de bruit dans la région.

Les lettres ont afflué à LA PRESSE pour nous expliquer que la situation dans un diocèse comme celui du Golfe Saint-Laurent ne pouvait se comparer à celle de Montréal ou de Québec, par exemple. Les lettres reçues, et le journal de Baie Comeau, nous informent aussi que « ces évêques endossent la fonction de principal de l'Ecole normale parce qu'ils ne peuvent céder un prêtre pour occuper ce poste et parce que la loi de l'Instruction publique ne prévoit pas la nomination de directrices. » A Montréal, on a pourtant effectué ce changement malgré la loi de l'Instruction publique.

On nous reproche surtout d'avoir mentionné que le salaire d'un principal d'école normale est de \$10,000 par année et on nous accuse de répandre des faussetés. Notre erreur vient du fait que le gouvernement a annoncé au cours de l'été, que le salaire d'un principal d'école normale de garçons serait dorénavant de \$10,000.

Nous avons appris depuis, cependant, qu'une discrimination continue d'exister entre écoles de filles et écoles de garçons et que le salaire d'un principal d'école de filles reste basé sur l'ancienne échelle.

La mise au point officielle adressée à LA PRESSE signale que l'évêque de Hauterive ne devait toucher que \$2,700 par année, somme qu'il voulait remettre à l'école. Le principal de l'Ecole normale de Hull nous écrit pour nous informer que lui touche \$3,800 par année. Et il doit s'occuper de deux écoles.

Nous apprenons aussi par le journal de Baie Comeau que Mgr Couturier a adressé une lettre de démission au surintendant de l'Instruction publique dès le lendemain de la parution de notre nouvelle dans LA PRESSE.

Voilà comment on se rétracte tout en ne se rétractant pas. Mais pour qui y regarde un peu de près, tout ici est cousu de fil blanc. Les lettres reçues au journal disent que « ces évêques endossent la fonction de principal de l'Ecole normale parce qu'ils ne peuvent céder un prêtre pour occuper ce poste et parce que la loi de l'Instruction publique ne prévoit pas la nomination de directrices ». À quoi le journal répond : « À Montréal, on a pourtant effectué ce changement malgré la loi de l'Instruction publique ». Quelle naïveté ! Un Montréalais, qui n'est jamais sorti de sa petite bourgade, croit sans doute que tout

ce qui ne se fait pas comme chez lui est mal fait. Vous voyez ça : Montréal donnant le *la* à toute la province ! Ce serait du beau ! Grâce à Dieu, le Québec est encore assez intelligent pour ne se croire tenu de se conformer au triste format de l'inerte pensée montréalaise. Qui, comme Ulysse, a un peu vu le monde, et surtout réfléchi, se moque royalement de Montréal et se bat l'œil de ses journalistes imberbes. Au reste, depuis quand une infraction à la loi, eût-elle comme origine une grande ville à hautes prétentions intellectuelles (permettez, à nous provinciaux, qu'on se gausse de telles prétentions ! Montréal n'est qu'un morne chantier, loin d'être le lieu géométrique d'une civilisation) autorise-t-elle toute la province à faire fi des lois ? La loi peut être surannée, cela reste à prouver ; mais ce n'est pas là ce qui est en discussion. Les journalistes eux-mêmes sont les premiers à braire quand une infraction à la loi leur permet d'étriller de la belle manière une communauté religieuse. Qu'un curé organise un bingo non autorisé par l'État, vous verrez ces mêmes journalistes qui approuvent que l'on passe outre à la loi quand ça va dans le sens de leur thèse de « désacralisation », se récrier et se mettre à croasser en chœur contre ces curés qui ne se soumettent pas à la loi « fruit de la volonté populaire », disent-ils. Ce sont les mêmes d'ailleurs qui s'élèvent contre ces amusantes parties récréatives paroissiales, où dans une atmosphère familiale nos gens se récréent autour de quelques maigres jeux de hasard, et qui, par la création d'une loterie provinciale où l'agiotage ne manquerait pas d'avoir sa bonne part, voudraient généraliser au profit de l'État les jeux de hasard où tous les participants seraient tendus par l'appât du gain sans contrepartie récréative. Qu'une communauté religieuse enfreigne un simple règlement de zonage, elle sera plus vilipendée

que si ces mêmes règlements l'avaient été par de puissants « consortiums » financiers. Deux poids, deux mesures, c'est la justice de notre journalisme asservi et avachi, surtout avachi; car nos « libres-penseurs » sont bien loin de penser librement : ils ne post-jugent pas, ils pré-jugent. J'ai même entendu dans un cercle un de ces héros de la libre-pensée s'élever contre l'exemption d'impôt foncier accordée à nos communautés et défendre la même exemption accordée aux industries étrangères, sous prétexte qu'une telle exemption accélérerait l'industrialisation de notre province; donc prélevons sur les communautés les impôts que les exploitants et les exploités de nos richesses nationales devraient payer à l'État. Tout comme en France, il y a un demi-siècle. La savante morale maçonnique a passé par là.

Et les dix mille piastres de l'évêque ! Eh bien, ces dix mille piastres sont tout aussi aériennes que les coffres-forts du Vatican. Comparons les deux textes : celui de la rectification et celui de la nouvelle. C'est là que nous décelons la pire malhonnêteté intellectuelle dont notre presse est coutumière. Le journaliste, dans sa rectification, s'excuse (mais nous ne l'excusons pas !) en disant : « Notre erreur vient du fait que le gouvernement a annoncé au cours de l'été, (sic) que le salaire d'un principal d'école normale de garçons serait dorénavant de \$10,000. » (Tout lecteur un peu au courant des règles de grammaires remarquera que c'est un Béotien ou un Allemand qui a ponctué cette dernière phrase.)

Or dans son acte d'accusation (puisque'il faut bien le nommer par son nom), le journaliste avait bel et bien dit : « On dit aussi que Mgr Couturier touche les \$10,000. attachés au poste de principal... » Ou ce journaliste est atteint de débilité mentale, ou il est malhonnête; il se

peut fort bien qu'il soit les deux à la fois. Dans un cas, il affirme que « on dit que... »; dans l'autre, que son « erreur vient du fait que le gouvernement a annoncé que... ». Qui était ce monsieur « On-dit » ? « ON » sait aussi qu'il est assez habituel chez les journalistes en quête de primeurs de lancer dans le public leurs petites idées personnelles, dont ils ne veulent pas endosser la responsabilité, sous la foi des « on-dit ». Si leurs petits « on-dit » imaginaires se révèlent exacts, les journalistes se gonflent et passent pour des gens hautement intelligents qui ont des « tuyaux spéciaux » et une intuition géniale : leur « flair » leur apporte du renom et une « certaine » considération. Si l'événement dément leurs « on-dit », peu de journalistes ont l'honnêteté d'admettre que ces « on-dit », qui sont la source de leur information, c'est leur propre imagination. À ce compte, si « on », c'est l'imagination de celui qui écrit, n'importe quel scribe peut recevoir le certificat de journaliste. Donc le « on-dit » de notre « forçat à tant la ligne », c'était son interprétation personnelle, appliquée au cas de Hauterive, de l'annonce gouvernementale.

Au demeurant, ce qui en indique beaucoup au sujet du coefficient intellectuel de ce misérable, c'est que l'école normale de Hauterive est une école de filles, et qu'il ne semble pas beaucoup différencier les sexes. Voici donc un processus lamentable de raisonnement. Le principal d'une école normale de garçons *recevra* un traitement (non un salaire (!), comme notre plumitif le dit) de \$10,000. Or Mgr Couturier est principal de l'école normale de Hauterive (école de filles). Donc Mgr Couturier *recevra* un traitement de \$10,000. Par conséquent, « on dit » que Mgr Couturier *touche* (remarquez bien le passage du futur au présent) les \$10,000, attachés au poste de prin-

cipal. Mon chauffeur de taxi ne raisonne pas mieux, et c'est aussi le syllogisme de cette limace de *La Presse*. Aristote, le grand Aristote lui-même, journaliste à *La Presse*, aurait beaucoup de logique à apprendre : ses *Catégories* n'ont que faire en un tel bouge. On a bien changé des choses de place, depuis le « poulmon » du médecin de Molière...

Je ne sais si Mgr Couturier « a adressé une lettre de démission au surintendant de l'Instruction publique dès le lendemain de la parution de » ce navet dans *La Presse*. C'était son droit, comme c'était son droit de ne pas le faire. Il me surprendrait tout de même un peu qu'un évêque pût prendre peur devant un vermisseau de l'imprimé. Un léger coup de pied au bon endroit de la part d'un évêque enverrait rapidement tous nos journalistes à Pampérigouste. Et l'évêque aurait la galerie pour lui. C'est grand dommage que nos évêques soient si patients; nos journalistes devraient les remercier à longueur de pages de leur longanimité. La meilleure preuve que le monde clérical n'est pas un monde de « tyrannie », c'est qu'il tolère depuis si longtemps que des « torche-papier », comme il en pullule tant dans notre presse ignare de Montréal, calomnient et calomnient les institutions religieuses et la Hiérarchie. Nos journalistes doivent-ils parfois faire une rectification, que leur rectificationnette, loin de rien rectifier, ne fait qu'ajouter aux insinuations malicieuses dont c'est l'habitude chez les petits esprits. Au sujet de Haute-rixe, nous avons eu une fausse rectification, nous attendons les excuses.

Suite au prochain numéro.

Enquête sur l'information - II

par Jacques Poisson

La Semaine à Radio-Canada m'a inspiré le plan et la méthode de cette deuxième partie de mon étude sur l'information canadienne. Citant le directeur du Service des nouvelles, M. Fernand Benoit y proposait une notion de l'objectivité quelque peu suspecte :

« Il existe en France, a déclaré M. Bruno Comeau, une formule qui consiste à permettre à des journalistes de venir donner une nouvelle commentée, interprétée. Nous préférons quant à nous, conserver la formule actuelle : ne donner que la nouvelle sans commentaire. C'est un souci d'objectivité. »

Tout d'abord, la nouvelle est-elle autre chose qu'une interprétation d'un événement ? En vertu de quel privilège de conception immaculée serait-elle plus exempte d'inexactitude que le commentaire ? Rédigée par des êtres humains — rarement sous l'inspiration du saint Esprit —, et non pas par des cerveaux électroniques, elle est susceptible elle aussi d'une infinité de formes et d'orientations, comme nous le verrons dans quelques instants. Repoussons donc l'apriorisme de M. Comeau et refusons d'assimiler la nouvelle à un phénomène indépendant de l'homme charnel et, partant, de ses faiblesses. Cette vue fausse et puérile, qui nous vient peut-être des agences elles-mêmes, ne saurait résister à deux minutes d'analyse. De toute façon, elle est inintelligente et tend à faire des pantins de tous ceux qui subissent l'information.

Enfin, même dans l'hypothèse absurde où les nouvelles naîtraient des événements selon des déterminismes étrangers aux hommes, à leurs passions, à leurs luttes, à leurs intérêts et à leurs préjugés, ne se prêteraient-elles pas encore à une multitude de choix, d'agencements et d'omissions ?

Voyons, par exemple, si le service que dirige M. Bruno Comeau diffuse sur la France et les Français une information objective, équitable, impartiale, suffisante, positive et bien équilibrée ? Pour cette épreuve, j'ai extrait du téléjournal de 6 h. 30, pendant la semaine du 29 janvier au 3 février, toutes les nouvelles intéressant ce pays et ses ressortissants. Voici tout ce qu'un fidèle magnétophone m'a permis de relever. Réunis, les fragments ci-après forment un texte un peu long, mais il était indispensable de le donner au complet, comme il est indispensable au lecteur d'en prendre connaissance pour saisir le bien-fondé des conclusions que je tirerai ensuite.

le 29 janvier

A Paris, une foule nombreuse a rendu un dernier hommage à Mme Nathalia Trotsky, veuve du grand révolutionnaire russe, Léon Trotsky.

En France, le célèbre écrivain britannique, Somerset Maugham, a célébré son 88^e anniversaire de naissance dans sa magnifique villa de la Côte-d'Azur. D'innombrables télégrammes de félicitations lui ont été adressés de tous les coins du monde. Somerset Maugham, romancier, nouvelliste et dramaturge, est renommé pour son esprit caustique. Cela ne semble pas lui avoir enlevé le goût de vivre de façon non orthodoxe.

Le paquebot français « Liberté » a quitté le Havre pour son dernier voyage. Après plusieurs années sur l'Atlantique, le vieux navire se dirige vers les chantiers de démolition de... en Italie. La population du Havre, fière de sa tradition maritime, a observé la manœuvre de sortie pour la dernière fois.

le 30 janvier

Jacques Angelvin, présentateur à la Télévision française, a comparu à New-York devant le procureur, chargé de l'instruction de l'affaire dans laquelle il aurait été impliqué. La police croit que c'est dans la voiture du suspect que 24 livres d'héroïne, d'une valeur supérieure à trois

millions de dollars, sont arrivées aux Etats-Unis, de France, à bord d'un paquebot, il y a trois semaines. Un cautionnement de cent mille dollars a été fixé.

Dans le même domaine, la police française croit avoir mis à jour ... un important réseau de narcotiques destinés aux Etats-Unis. Dans le sous-sol d'un château, les limiers ont trouvé un laboratoire où l'héroïne était fabriquée. François K... un chimiste allemand, a été appréhendé dans l'immeuble. Ils ont aussi découvert des revolvers et des munitions.

La veuve de l'ancien maréchal Pétain est décédée à Paris à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Madame Pétain avait accompagné son mari dans l'île d'Yeu, où il était emprisonné jusqu'à sa mort en 1951. Héros de l'armée française au cours du premier conflit mondial, le militaire avait dirigé le régime de Vichy après la défaite de la France en 1939.

le 31 janvier

La police française a arrêté un activiste notoire qui aurait été le responsable des attentats au plastic en métropole. Philippe Castille, impliqué dans l'affaire du bazooka en 1956, aurait eu pour principale tâche de recruter de jeunes étudiants qui effectuaient chacun un ou deux « plasticages ». Cette pratique rendait très difficiles les opérations de police destinées à assurer l'ordre public.

En Algérie des bandits armés ont dévalisé deux banques et quatre entreprises commerciales d'Alger, et se sont enfuis avec une somme de 125,000 dollars. La police croit que les voleurs sont des membres de l'Organisation de l'armée secrète.

En Algérie également 32 prisonniers musulmans, y compris 14 condamnés à mort, se sont évadés, peu avant l'aube, de la prison de Blida. Certains gardiens de l'établissements auraient participé à l'évasion.

A Sousse, en Tunisie, le président Bourguiba a déclaré devant un millier de personnes qu'il a consenti à la demande du gouvernement français à ajourner au mois de juillet les pourparlers au sujet de Bizerte. Le chef d'Etat a

ajouté qu'il souhaite voir le problème algérien résolu le plus tôt possible et qu'il espère que sa décision facilitera la solution du conflit franco-algérien. Il est à remarquer que le gouvernement provisoire algérien a son siège à Tunis.

le 1er février

Au large de Terre-Neuve, les sauveteurs ont perdu tout espoir de retrouver vivants les dix-huit membres de l'équipage du chalutier français Rivanel, qui est disparu depuis samedi. Le navire de 185 pieds aurait frappé des récifs et coulé sans donner le temps à l'équipage de mettre à l'eau les embarcations de sauvetage.

La police du secteur communiste de l'Allemagne a découvert sous le mur le Berlin un tunnel d'évasion, boyau d'une longueur de 100 pieds reliant Berlin-Est au secteur français de la ville. Il a été repéré par suite d'un affaissement du sol sous lequel le tunnel avait été percé. Pankow a qualifié d'attentat l'aménagement du boyau d'évasion. Les autorités françaises à Berlin-Ouest ont ignoré la protestation du gouvernement communiste.

le 2 février

La rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Egypte est maintenant totale, selon l'agence France-Presse. Cette information a été donnée hier par M. Couve de Murville devant la Commission des affaires étrangères du Sénat, qui l'interrogeait sur le procès du Caire et les relations franco-égyptiennes.

La Cour d'Appel des Etats-Unis a révoqué la condamnation d'une hôtesse de l'air parisienne, accusée d'avoir fait passer en fraude pour 500,000 dollars d'héroïne. Mlle K. avait été condamnée à 10 ans d'emprisonnement. Elle subira un nouveau procès demain à la Cour fédérale de Brooklyn.

Un Boeing 707 intercontinental de la compagnie Air-France a établi un nouveau record de distance sans escale pour avions commerciaux. L'appareil a décollé hier soir de Seattle et s'est posé ce matin à Beyrouth, après un vol

ininterrompu de 13 heures et demi, qui lui a fait parcourir 6,987 milles, soit plus du quart du tour de la terre.

le 3 février

La possibilité d'un accord prochain entre la France et les rebelles algériens a augmenté la tension en Algérie et en France. Les attentats terroristes se multiplient. Divers actes de violence ont fait onze morts et cinq blessés en Algérie. A Paris, des détenus politiques, membres de l'O.A.A., se sont ameutés à la prison de Santé.

Avant hier la police parisienne procédait à l'arrestation de Philippe Castille, âgé de 30 ans, soupçonné d'être le leader d'un réseau terroriste d'extrême droite. Il a été appréhendé au Pam-am, bar situé près de l'Opéra. Des armes et une quarantaine de livres de plastic servant à fabriquer des bombes ont été trouvées dans sa chambre d'hôtel, à Montmartre. Des documents trouvés en la possession de Castille prouveraient qu'il a organisé dix-sept explosions au plastic dans Paris et qu'il en préparait au moins quarante-huit autres.

A Toulouse le premier ministre de la France, M. Debré, a déclaré que la voie était tracée pour mettre en œuvre le principe d'autodétermination en Algérie. De son côté le président de Gaulle se prépare à prononcer un important discours lundi.

Notre correspondant à Paris, Dostaler O'Leary, résume la situation :

« Depuis quelques jours en France tout converge vers le discours que doit prononcer lundi le général de Gaulle. Malgré ce que l'on a dit jusqu'ici dans les milieux officiels, on demeure persuadé que le chef de l'Etat fera le point. Afin de dissiper l'inquiétude, l'anxiété où une succession de nouvelles contradictoires sur le marché des négociations a plongé le peuple français. On ne s'attend plus que de Gaulle annonce la conclusion d'un accord sur le cessez-le-feu. Il fera tout au plus mention de contacts récents. Mais, si d'ici lundi ces contacts nouveaux n'ont pas été établis avec le F.L.N., on pense dans l'entourage du chef de l'Etat que de Gaulle fixera au même F.L.N. une date limite

pour prendre attitude. Car on ne fait plus secret dans les milieux politiques que les représentants de la rébellion ont en mains les dernières propositions françaises, celles au delà desquelles la France ne peut plus aller.

En somme, que s'est-il passé en France et chez les Français, d'après Radio-Canada, outre les décès, les arrestations, le trafic des stupéfiants, les vols, les évasions, les naufrages, les ruptures diplomatiques et le mystérieux déroulement de l'affaire algérienne ? Bien peu de choses, à la vérité : un écrivain britannique a célébré son 88e anniversaire de naissance sur la Côte-d'Azur et reçu des félicitations du monde entier; un vieux paquebot a été mis au rebut; un aéronef américain a établi un nouveau record. Sans le Boeing et le dramaturge anglais, toutes les nouvelles de France eussent appartenu à la chronique scandaleuse, à la rubrique nécrologique ou aux annales du conflit franco-musulman : crimes, arrestations, évasions, ruptures, naufrages et, pour le comble, la fin d'un paquebot et de deux veuves.

La mort de Mme Pétain a même servi de prétexte pour rappeler l'emprisonnement du maréchal. Il ne manquait plus que l'image de la geôle pour compléter le tableau des horreurs.

Bref, ce que je reproche au service de M. Comeau, malgré les protestations d'objectivité de celui-ci, c'est un système et un curieux strabisme : du côté français, il louche vers les tribunaux et le fait divers; du côté anglo-saxon, vers le travail, l'activité politique, les mesures sociales et toute la complexité de vies nationales bien remplies.

Où est l'éthique de l'information dans tout cela ?

L'IMPASSE DU BILINGUISME AU CANADA

par Michel Brochu

Les données relatives à l'inexistence du bilinguisme au Canada sont déjà connues. En effet, on sait que le bilinguisme au Canada est dans l'impasse suivante : d'une part, la connaissance pratique et courante du français et de l'anglais est limitée aux seuls Canadiens français; d'autre part, l'usage du français est, en fait comme en droit, limité au Québec. En effet, malgré certaines fictions, qui n'abusent plus personne, le français est langue étrangère dans tous les domaines de l'État fédéral. Quant aux provinces canadiennes, le français n'y a aucun statut officiel ou légal et les écoles séparées qui sont accordées au sein de ces provinces et sous le régime de la double taxation, sont considérées comme des concessions et rien d'autre.

Tels sont les faits. Il est cependant d'un intérêt capital de déterminer en quoi réside le vice fondamental de l'impasse du bilinguisme au Canada et, au premier chef, à l'échelon du Gouvernement fédéral.

Il apparaît que le vice du bilinguisme au Canada réside essentiellement dans le fait suivant, d'une éclatante simplicité : les provinces étant autonomes au point de vue de l'éducation, l'enseignement des langues relève de celles-ci, et pour qu'il y ait un jour une majorité de fonctionnaires anglo-saxons bilingues à Ottawa, il faudrait que les neuf provinces anglaises d'où ils proviennent, acceptent de mettre le français au programme de leurs écoles secondaires, mais un cours d'un niveau équivalent à celui des écoles secondaires européennes ou québécoises.

Or, la mentalité des neuf provinces anglo-saxonnes étant ce qu'elle est, il est parfaitement évident qu'aucune de celles-ci n'est disposée à poser d'acte concret en ce sens, et qu'en fait aucune ne fera quoi que ce soit dans ce domaine dans un avenir prévisible.

Mais rien ne serait fait parce que, d'une part, la masse des Anglo-Saxons ne croit pas à la valeur pratique du français, ni même à sa valeur culturelle ou civilisatrice; d'autre part, ceux-ci jugeraient que donner une place même minime au français dans le programme des écoles secondaires équivaldrait à encourager indûment à survivre les minorités françaises de ces provinces. Ce raisonnement est en parfaite conformité avec la théorie de nivellement par la base selon laquelle tous les groupes minoritaires doivent être traités sur le même pied, de sorte qu'à ce compte et d'après la logique anglaise les minorités ukrainiennes, allemandes, italiennes et russes des différentes parties du Canada, devraient recevoir un traitement identique à celui qui serait accordé au groupe français ou à la langue française, ce qui, dans la pratique, est manifestement irréalisable. Ainsi comme il est impossible de traiter tout le monde sur le même pied en enseignant toutes les langues, la solution idéale est de n'enseigner que l'anglais à tout le monde et, pour un esprit anglo-saxon, il s'agit d'une solution parfaitement juste, puisque tout le monde se trouve traité sur le même pied et passé au même moule anglo-saxon avec les résultats de dénationalisation que l'on sait pour le groupe canadien-français.

D'ailleurs pour un esprit anglo-saxon, et indépendamment des considérations qui précèdent, la prépondérance de l'anglais sur le français doit être absolue et sans partage, ce qui explique l'attitude des députés anglo-saxons relativement aux chèques bilingues hors du Québec. Il leur semble intolérable que, sur ces documents, le français voisine avec l'anglais. Cela explique aussi, phénomène unique au monde, que l'Anglo-Saxon du Canada soit fier de dire qu'il ne sait pas le français et qu'il préfère même passer pour ignorant aux yeux des étrangers et des gens cultivés

en avouant ne pas savoir le français (ce qui est le cas des diplomates canadiens et des hauts fonctionnaires), mais l'important est le but à atteindre : montrer, par l'ignorance systématique du français, l'inutilité pratique et l'inexistence juridique et officielle de la langue française au Canada, et ce, même au prix d'assumer une réputation de honteuse ignorance. Ainsi, on arrive à la constatation que le Canada est sûrement le seul pays au monde où des universitaires, des gens cultivés, des hauts fonctionnaires soient fiers de leur ignorance linguistique à cause d'une hostilité méprisante, irraisonnée et instinctive envers la langue et la culture françaises et envers le fait français tout entier.

Tant que durera le pacte de la Confédération, des générations de fonctionnaires anglophones unilingues se succéderont donc les unes aux autres sans qu'il soit possible de faire quoi que ce soit pour enrayer l'unilinguisme chronique de l'État fédéral. Il est bien question de faire suivre des cours de français aux fonctionnaires unilingues; mais quand on connaît l'inaptitude invétérée des Anglo-Saxons à apprendre le français, ce beau projet est assuré à l'avance d'un échec presque complet.

Devant une pareille situation, une seule politique devient possible et praticable même, c'est l'unilinguisme. En effet, aucun rapport, aucun travail ne peut être rédigé directement en français sans devoir être immédiatement traduit pour être compris. C'est ce qui explique que tous les ambassadeurs canadiens-français, de Monsieur Georges Paneton à Monsieur Jean Bruchési et à Monsieur Jean Désy, y compris l'actuel ambassadeur à Paris, doivent rédiger tous leurs rapports en anglais, parce que un, deux ou dix intermédiaires qui auront à lire, ce rapport ne sauront pas le français; on arrive ainsi à cette véritable observation que des hommes de la culture et de la valeur intellectuelle de

Monsieur Bruchési doivent renoncer à leur langue, pour payer la rançon de l'ignorance de leurs subordonnés. Cet exemple vaut évidemment pour tous les autres services et ministères de l'État fédéral; ainsi, il devient absolument sans objet, d'effectuer quelque travail que ce soit en français, puisqu'il sera automatiquement traduit en anglais. Le plus simple et le plus logique pour le fonctionnaire de langue française est alors de travailler directement en anglais et, en fait, celui-ci n'a pas le choix de travailler en une autre langue qu'en anglais.

Ce système, cette politique d'unilinguisme sont poussés jusqu'à l'invraisemblable puisqu'à Québec, où 97% de la population est française, les fonctionnaires du service maritime du Ministère des Transports doivent utiliser presque exclusivement l'anglais, afin que les documents et travaux faits à Québec puissent être compris à Ottawa. Une pareille situation serait impensable et invraisemblable partout ailleurs qu'au Canada. La reproduction « in extenso » du mémoire présenté au Ministère des Transports à ce sujet par le Conseil de la Vie Française est plus éloquent que tous les commentaires.

Mémoire sur la situation du français au Ministère des Transports dans le Québec

« Un reportage paru dans l'Action Catholique du samedi 5 novembre 1960 (avec photographies à l'appui », a révélé la situation déplorable faite à la langue française au sein des Services Maritimes du Ministère des Transports à Québec et à Montréal.

Nous désirons rappeler que le personnel administratif et navigant des Services Maritimes des Transports à Québec est de 98 à 99% de langue française.

Du Bureau de Québec relèvent neuf (9) navires dont cinq brise-glaces : le N.B. MacLean, le d'Iberville, le C.D.

Howe, le Montcalm et l'Ernest Lapointe, un bateau mouilleur de bouées, le Montmorency et deux navires de ravitaillement, les Chesterfield et enfin, un bateau-sondeur, le Beauport. Sur tous ces navires, sans exception, 100% de l'équipage et 95% au moins des officiers sont de langue française.

Ceci posé, le Conseil de la Vie française en Amérique a le vif regret de déplorer les faits suivants en ce qui concerne le traitement fait à la langue française à la fois dans les services administratifs et à bord des navires relevant du Ministère des Transports de Québec.

1. La presque totalité de la correspondance et des télégrammes destinés aux marins et aux officiers des navires ci-haut mentionnés et relevant des Services Maritimes de Québec, est envoyée en anglais seulement;

2. À bord des navires précités et bien que la quasi-totalité des officiers de ces navires soient de langue française, il est pénible de signaler que : le livre de bord est rédigé en anglais seulement; toute la correspondance adressée au Ministère des Transports à Québec, où les services administratifs sont de langue française et à Ottawa, est rédigée exclusivement en anglais; tous les télégrammes envoyés au Ministère des Transports à Québec et à Ottawa, de même que ceux échangés entre navires dont les officiers sont de langue française sont rédigés exclusivement en anglais. Nous avons même appris que le commandement d'un brise-glaces précité avait été jusqu'à faire des difficultés pour l'envoi de télégramme en français, au cours de l'été 1960.

3. Toute la correspondance administrative destinée à Ottawa est rédigée en anglais seulement;

4. La plupart des commandements de manœuvre donnés oralement sont en anglais, par exemple *all at starboard* ou *all at port* au lieu de *à tribord toute* ou *à babord toute*.

5. Toutes les inscriptions à bord des brise-glaces précités sont en anglais seulement, telles celles qui indiquent les postes d'incendie *Fire Station*, de même que les instructions en cas de naufrage;

6. Les bibliothèques du MacLean, du d'Iberville et du C.D. Howe sont composés en grande majorité de volumes anglais ou américains.

Se basant sur la véracité des faits cités plus haut, qui démontrent que la langue française est traitée sur un plan d'inadmissible infériorité au sein d'un service et à bord des navires du gouvernement cités plus haut, et où la presque totalité du personnel est de langue française, le Conseil de la Vie française en Amérique est fondé à demander les améliorations suivantes concernant le respect du français dans les Services Maritimes du Ministère des Transports de Québec.

Le Conseil de la Vie Française en Amérique recommande donc :

1. Que la correspondance (dépêches télégraphiques comprises) échangée entre les Services du Ministère des Transports de Québec et d'Ottawa et les brise-glaces et leurs officiers relevant de ces services, de même qu'entre ces brise-glaces soit rédigée en langue française;

2. Que toutes les inscriptions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des brise-glaces, soient désormais parfaitement bilingues;

3. Que les commandements des manœuvres soient désormais donnés en français seulement, lorsque les officiers et les timoniers sont de langue française;

4. Que la proportion des volumes français dans les bibliothèques du MacLean, d'Iberville et C.D. Howe soit équivalente à celle des officiers et marins de langue française à bord de chacun des navires précités.

Espérant que les lacunes signalées relativement au respect dû au français dans les services du Ministère des Transports et sur les navires qui en relèvent, seront corrigées et qu'il sera fait droit aux légitimes demandes formulées plus haut par notre organisme, le Conseil de la Vie française en Amérique assure les autorités du Ministère des Transports de sa collaboration la plus entière et la plus suivie.

Signé : *Le Conseil de la Vie Française en Amérique*

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire pour corriger une situation aussi déplorable ? Face aux faits et aux réalités de l'unilinguisme au Canada, il faut avoir la lucidité et l'honnêteté de répondre qu'il n'y a absolument aucune possibilité que le français devienne langue de travail sur le même pied que l'anglais. Les deux conditions essentielles pour atteindre cet objectif n'ont aucune chance de se matérialiser : il s'agit, d'une part, de l'absence d'une indispensable bonne volonté envers la langue française et le fait français de la part des Anglo-saxons et, d'autre part, l'impossibilité pour le Gouvernement fédéral d'enrayer l'unilinguisme des fonctionnaires anglophones qui ont été formés à l'école de neuf provinces qui ne veulent pas de français et qui, protégées par l'autonomie provinciale, ne peuvent se voir imposer des cours de français dans leurs écoles par aucun autre gouvernement.

Bien entendu, il demeure naturellement possible de faire apposer des plaques et des affiches bilingues aux immeubles gouvernementaux à Ottawa et même aux portes des bureaux, mais c'est tout ce qu'un ministre peut réaliser de son propre chef.

L'impasse du bilinguisme au Canada est un cercle vicieux d'une construction, d'une structure si subtilement parfaite qu'il n'est pas surprenant de voir un nombre croissant de gens estimer que le seul moyen pour le Canada français d'en sortir avant qu'il ne soit complètement moulu et dénationalisé dans cet engrenage, se résume par le mot « Indépendance ». Tout le reste ne serait-il pas duperie ou illusion ?

LE CERCLE Mgr ROULEAU

par Paul Labarre

Le cercle d'études Mgr Rouleau, de Québec, recommandait à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, le 7 décembre dernier, le nivellement et l'unification de notre cours secondaire :

Nous demandons le cours secondaire unique, tout comme il y a un cours élémentaire unique. Il faut reconnaître ce principe avant d'engager des discussions sur des modes de réalisation de cet idéal...

Ce cours secondaire unique doit viser avant tout la formation et la culture de la jeunesse canadienne-française et lui donner un dénominateur commun de connaissances des divers héritages culturels...

Les maisons d'enseignement supérieur pourraient ainsi établir une programmation plus réaliste devant une clientèle plus homogène...

(Le Devoir, 8 décembre 1961, page 9)

Ce projet d'un cours secondaire unique, d'une unité de même genre que l'unité du cours primaire, rappelle et suggère la formule de la High School anglo-américaine. Serait-ce pour nous un véritable progrès ?

Encore au siècle dernier, les « liberal arts Colleges », institutions typiques de l'enseignement secondaire occidental, dont les structures étaient sensiblement les mêmes que celles de notre cours classique, assuraient la culture générale et préparaient à l'université. Les pouvoirs publics américains, dans un souci croissant de démocratisation de l'enseignement, étendirent la gratuité de leurs écoles publiques jusqu'à l'âge de 18 ans. Cependant ils ne se soucièrent pas de donner aux institutions privées une aide

équivalente, et la limite de gratuité scolaire arbitrairement fixée à 18 ans aboutissait à la rupture du cours traditionnel que les élèves terminaient à vingt ans. Le tronçon supérieur a été graduellement absorbé par l'université.

Ainsi, le progrès de la popularisation de la culture, progrès réel en soi, devait aboutir à présenter quelques aspects fâcheux du côté de la qualité de l'enseignement et du côté des structures scolaires.

Du côté de la qualité de l'enseignement, on assista à un nivellement des études au diapason des possibilités de la moyenne des élèves et à l'abandon de l'idéal de culture humaniste qui était la tradition dans les pays occidentaux. Du côté des structures scolaires, ce fut la création des High Schools pour l'ensemble des élèves sans distinction, l'absorption par les universités de la partie supérieure du cours classique traditionnel, la mort par inanition des liberal arts colleges et de leur idéal de culture destiné à une élite d'élèves.

Ajoutons que ces High Schools, dont la majorité des élèves ne se destinaient pas aux études supérieures, devaient encore subir les pressions formidables de l'évolution industrielle et scientifique, et revêtir peu à peu le caractère d'une formation à dominante immédiatement pratique.

Ainsi la formule unique de la High School anglo-américaine nous présente un cours secondaire tronqué et incomplet, qui a perdu l'esprit de la véritable formation, qui sacrifie les meilleurs talents et prive la nation d'une classe d'élite qui pourrait être mieux cultivée.

Un cours secondaire simplifié, unifié, nivelé, ne peut guère donner d'autres résultats. Les rapports Conant et Rockefeller (1958) font des efforts désespérés pour faire

prévaloir aux vertus d'égalité démocratique les valeurs distinctives des meilleurs talents et les besoins d'excellence intellectuelle dans tous les domaines. (Cf. *Relations*, juin 1959, pp. 149-151).

Notre enseignement québécois est à la croisée des chemins : saurons-nous choisir la voie de la sagesse ? Saurons-nous nous adapter aux circonstances nouvelles sans détruire nos valeurs essentielles ? Saurons-nous résoudre le problème que cause la prolongation de la scolarité obligatoire et gratuite sans ébranler les bases d'un enseignement de qualité et de qualification ? Saurons-nous résoudre le problème que cause l'accroissement considérable des connaissances humaines sans sacrifier les éléments de formation qui ouvrent l'esprit, exercent l'intelligence, équilibrent le jugement et donnent le sens de l'homme ? Saurons-nous conserver au secondaire classique son idéal d'excellence, et au secondaire général diversifié un certain souci de culture ? Saurons-nous respecter la diversité des institutions établies, la diversité des talents des élèves comme la diversité des institutions établies, la diversité des talents des élèves comme la diversité des besoins de la nation ? En un mot, saurons-nous profiter de la vaste et dispendieuse expérience américaine ?

Le cercle Mgr Rouleau de Québec, en recommandant un secondaire unique « tout comme il y a un cours élémentaire unique », présente une proposition nettement rétrograde. Cette proposition méconnaît le pluralisme des institutions établies qui ont fait leurs preuves, pluralisme commandé par la diversité des talents des élèves et la diversité des besoins de la société.

Au lieu de tendre à abaisser au niveau de la masse l'idéal de culture des institutions classiques, il conviendrait de

chercher à élever « le dénominateur commun de connaissances des divers héritages culturels » à tous les niveaux de nos enseignements scientifiques ou techniques. Il ne faut pas tendre à tout niveler, car le nivellement se ferait nécessairement par le bas, mais il faut tendre à tout élever, car à tous les échelons notre enseignement est perfectible.

Le Cercle Mgr Rouleau, formé surtout de spécialistes de l'enseignement primaire, apporterait une contribution importante à notre système d'éducation, s'il consacrait ses efforts à écheniller et valoriser notre enseignement primaire de façon à former en six ans, ou cinq ans si possible, comme en France, des enfants prêts à entreprendre les études du second degré.

Faites lire
L'ACTION NATIONALE
à vos amis:
ILS S'ABONNERONT

**CASIER POSTAL 221 — STATION E
MONTRÉAL**

UN AN : \$5.

L'UNIFICATION DU MONDE

par Jean-Paul Trudel

Mon ami Hérodote, communément appelé « le Père de l'Histoire », s'étonnait déjà, 500 ans avant Jésus-Christ, que les hommes aient donné trois noms différents, c'est-à-dire, l'Asie, l'Europe et l'Afrique, à une même et unique réalité, étant donné que le monde est « un ». (cf. *Histoire d'Hérodote*, liv. 4, ch.45).

De nos jours plus que jamais, cette unification du monde est devenue d'une urgente nécessité. L'unité existe déjà, cela va de soi, du point de vue physique ou géographique, de même que du point de vue « humain », puisque la science anthropologique contemporaine admet, de façon générale, l'unité fondamentale des divers peuples ou « races » qui habitent notre planète : nous sommes tous pétris de la même argile, et le grand égyptologue Jean Cappart affirmait avec raison que l'Égyptien des Pyramides, qui vivait 3000 ans avant Jésus-Christ, est tout près de nous et nous ressemble étrangement. C'est dire que les individus et les peuples changent peu d'un siècle ou d'une civilisation à l'autre.

Sur le plan technique, l'unité du monde est d'ores et déjà chose faite : la rapidité des contacts, des échanges et des communications entre les diverses parties du monde, grâce à l'avion, la radio, la télévision, la presse et autres télécommunications, est l'une des grandes merveilles de notre temps. Le point le plus éloigné du globe terrestre peut être atteint en moins de 27 heures de vol par avion : c'est fantastique et presque incroyable; d'autre part, des nouvelles et dépêches, adressées d'Asie ou d'Afrique par les correspondants des journaux, paraissent, quelques minu-

tes plus tard seulement, dans les grands quotidiens d'Europe et d'Amérique. L'unité du globe est donc déjà réalisée dans le domaine technique.

Sur le plan de la science, l'unité est en voie de se faire. L'illustre savant belge Georges Sarton, ancien professeur à l'Université Harvard, disait souvent qu'il y a trois unités fondamentales, à savoir l'unité de la nature ou du cosmos, l'unité de la science; de plus, il croyait à l'unité de l'art et à l'unité des religions. La Chine elle-même, pour des raisons d'efficacité et d'ordre pratique, est en train d'adopter l'alphabet latin, qui devrait normalement remplacer d'ici quelques années les innombrables et très difficiles caractères chinois : c'est là un grand pas de fait sur la voie qui nous conduira à l'unité culturelle de l'humanité.

C'est sur le plan « politique », toutefois, que l'unité va être le plus difficile à atteindre. Malgré leurs nombreux défauts, lacunes, déficiences et erreurs, les Nations-Unies, à New-York, qui offrent souvent le spectacle de la désunion et du chaos en dépit de leur nom, les Nations-Unies, dis-je, jouent un rôle indispensable et irremplaçable. Elles constituent un embryon de gouvernement mondial. Une armée internationale, ou mieux encore, supranationale, devra être créée et mise sur pied d'ici peu, si nous voulons épargner à l'humanité d'autres cataclysmes à l'échelle cosmique. Je ne nie pas, loin de là, le grand et nécessaire rôle rempli par les nations : dois-je ajouter que j'ai toujours été « nationaliste », dans le bon sens du mot ? Mais si l'humanité et les diverses nations du globe qui la composent veulent s'éviter pour elles-mêmes de douloureux et irréparables désastres, les nations devront céder *une partie* de leurs attributions, de leurs prérogatives et de leur souveraineté nationale à une autorité supranationale dont nous voyons précisément les premiers « ministères » à l'œuvre dans l'Organi-

sation des Nations-Unies (ONU). L'historien britannique de réputation mondiale, Arnold-J. Toynbee, le rappelait, tout récemment encore, dans les conférences qu'il a prononcées à l'Université McGill : « Nous avons à choisir entre le suicide collectif du genre humain et un gouvernement mondial ». Puisque des gouvernements existent déjà aux divers paliers municipal, provincial, fédéral ou national, n'est-il pas logique de continuer et de compléter la série en créant un gouvernement mondial qui serait préposé aux questions et aux problèmes qui intéressent l'humanité toute entière ? N'allons pas nous faire illusion : le vieux cliché : « le char de l'État navigue sur un volcan », qui amusait tellement nos jeunes esprits de rhétoriciens, s'est considérablement « élargi » en exprimant aujourd'hui une tragique réalité, car ce n'est plus seulement l'État mais bien plutôt le genre humain tout entier qui navigue sur un volcan et qui est menacé d'annihilation totale. Il suffirait, en effet, d'un « accident » ou d'une erreur de jugement de la part des gouvernants, diplomates et militaires pour déclencher une hécatombe ou un holocauste universel.

Si prodigieuse et merveilleuse que soit notre époque, elle comporte aussi de terribles dangers et d'écrasantes responsabilités. Il y a « équilibre », pour ainsi dire, entre l'espoir et la terreur, mais je suis profondément convaincu de l'existence d'un plan général en Histoire : l'Histoire a un « sens » et l'humanité s'achemine laborieusement, comme par monts et par vaux, vers des buts et objectifs précis. L'un de ces principaux objectifs n'est-il pas l'unification de la grande famille humaine ? Notre Sainte Mère l'Église prépare avec beaucoup de soin et de sollicitude le prochain Concile œcuménique, très beau mot grec qui signifie « la terre habitée » ou, plus précisément encore, la maison habitée » (oikia). Plusieurs confessions religieuses ont con-

venu de déléguer à Rome leurs dirigeants pour discuter de la réunion possible avec l'Église catholique, autre très beau mot grec dont l'étymologie révèle qu'il veut dire « par toute la terre ». Ut sint unum.

Quant à nous, Canadiens d'expression française, notre titre de catholiques et de francophones fait automatiquement de nous des « cosmopolites », des « citoyens du monde » et des « mondialistes », puisque notre foi, notre langue et notre culture française, nous les partageons avec des millions d'individus disséminés sur tous les points du globe; en ce qui a trait à la culture française, elle est la plus brillante héritière et la plus fidèle continuatrice de la culture gréco-latine, dont elle constitue la troisième « étape ». Cette culture gréco-latine-française, qui a déjà connu un rayonnement universel dans le temps et dans l'espace, me paraîtrait être la seule capable, grâce à ses vertus et qualités d'ordre spirituel et intellectuel, de sauver notre monde actuel des menaces et des dangers de plus en plus graves qui pèsent sur lui : matérialisme américain, matérialisme russe, irréligion, agnosticisme, indifférence religieuse, pragmatisme, laisser-faire, révolte des masses, inertie, irresponsabilité et aveuglement de trop de dirigeants, et que sais-je encore ?

Nous avons l'immense avantage de posséder deux incomparables trésors, à savoir la foi catholique et la culture française : à nous de travailler ferme à toujours mieux apprécier la valeur inégale de ces biens afin de les faire rayonner autour de nous et d'en faire bénéficier les autres habitants de cette immense continent américain qui, comme nous l'enseignent nos manuels d'histoire, a été sillonné en tous sens par nos intrépides et valeureux missionnaires, conquérants, explorateurs, pionniers et découvreurs. Le président Kennedy vient de mettre sur pied ce que les amé-

ricains appellent un « Peace Corps », un « régiment de la Paix », qui fait surtout appel à l'héroïsme des jeunes générations. De notre côté, l'Histoire nous a légué un splendide mot d'ordre et une pressante invitation à l'action : « Gesta Dei per Francos ». À nous donc de relever le défi de notre époque et de sortir victorieux de tous les dangers qui s'accroissent à l'horizon. Et nos convictions religieuses, culturelles et linguistiques pourront constituer notre meilleure contribution à l'unification de la planète-terre. Le « One World » dont Wendell Wilkie a parlé éloquemment est peut-être plus près de nous qu'on ne le croit : « One World or None . . . »

Le mondialisme ne comporte d'ailleurs aucune contradiction ni antinomie avec le nationalisme. Un sain internationalisme présuppose et exige, au préalable, un nationalisme de bon aloi. La chose est peut-être plus difficile à prouver sur le plan politique, mais l'histoire de la culture révèle que ce sont précisément les écrivains et artistes les plus « nationaux », ceux qui expriment le mieux les fibres profondes de l'âme nationale, qui ont le plus souvent accédé à l'universel ou à l'humain.

Qu'y a-t-il, par exemple, de plus anglais que Shakespeare, de plus français que La Fontaine et Racine, de plus Italien que Dante, de plus allemand que Goethe et Beethoven, de plus russe que Dostoïevsky et Tchaïkovsky, de plus chinois que Confucius, de plus indien que Gandhi et Tagore, de plus grec que Socrate, Platon et Hérodote, de plus latin que Virgile et Horace : or l'histoire intellectuelle des peuples atteste que ce sont ces auteurs et compositeurs qui ont atteint à l'universel, qui ont le mieux exprimé l'âme humaine de tous les temps et de tous les lieux, puisqu'il ne saurait y avoir de cloison étanche entre l'âme « nationale » et l'âme « internationale ». « Au-dessus des nations

se trouve l'humanité », proclamait une brochure publiée par l'Université de Chicago, il y a quelques années.

La puissance destructrice des armes modernes rend urgente et impérative la création d'une « fédération » mondiale de tous les peuples dont nous voyons d'ailleurs un embryon dans l'Organisation des Nations-Unies, comme je l'ai signalé plus haut. Cela ne veut pas dire que les nations soient appelées à disparaître, loin de là. Comme l'indique l'étymologie du mot, les nations (nascor, nati, natura) sont un fait de nature, et, en tant que telles, elles conserveront une place et un rôle très importants dans toute fédération mondiale. Les diverses cultures « nationales », comme l'histoire comparée des peuples et des civilisations nous l'apprend, ne sont, somme toute, que des variantes et des nuances de l'humain. Elles sont diverses façons d'envisager et d'exprimer, surtout par les lettres, les beaux-arts et les sciences, une même et unique réalité, que, pour les besoins de la cause, nous divisions en trois « catégories », à savoir Dieu, l'homme et le monde.

L'unité fondamentale de cette réalité s'exprime à merveille dans la langue grecque et gravite autour du mot *cosmos* : le « cosmopîêtès, ou le Créateur, c'est Dieu; le « cosmopolites » ou « citoyen du monde », c'est l'homme lui-même, et enfin, le cosmos c'est cet univers splendide que la science et la technique actuelles continuent à explorer, espérant en percer les secrets. De même qu'il ne saurait y avoir d'opposition entre les trois « branches » du savoir qui étudient ces trois catégories, c'est-à-dire les sciences religieuses, les sciences sociales et humanistes et les sciences physiques et naturelles, il ne saurait, non plus, y avoir de contradiction entre le nationalisme et le « mondialisme » ou internationalisme.

Il y a de nombreuses ressemblances et convergences entre les diverses cultures nationales, à tel point que le grand orientaliste René Grousset appelait Confucius le Socrate chinois. Fondamentalement, ils enseignent une même forme de ce qu'on pourrait appeler du « stoïcisme ». Gandhi lui-même avouait avoir subi l'influence de Tolstoi et de l'américain Thoreau dont il avait lu le livre intitulé « *Civil Disobedience* ». La culture, que l'on pourrait comparer au souffle de l'esprit, se rit des frontières et barrières géographiques : comme l'Esprit lui-même, elle souffle où elle veut. Un célèbre anthropologue américain, Ralph Linton, estime même dans *The Tree of Culture*, que la Révolution Française aurait été causée, en partie du moins, par les principes de Confucius, principes qui remontent à plus de 500 ans avant Jésus-Christ . . .

Notre Canada français, situé au carrefour de plusieurs courants (français, britannique, anglo-canadien, américain) me paraît avoir un avenir très prometteur : notre système d'enseignement, une fois rénové de l'intérieur, nous permettra de ne pas décevoir Toynbee qui prédisait qu'au terme de l'Histoire, il compte bien qu'on trouvera au moins deux peuples : les Chinois et les Canadiens français . . .

Méditation

Aujourd'hui et demain

par Berthe Louard

Nous vivons une époque bouleversante et bouleversée. Inquiétante pour la civilisation occidentale. Bouleversante par toutes les découvertes qui diminuent continuellement la somme de travail exigible de l'homme. Bouleversante encore par la rapidité des moyens de renseignements qui pénètrent dans les foyers directement et qui, par conséquent, multiplient le nombre de gens au courant de ce qui se passe sur notre planète et même au delà.

Bouleversante et bouleversée. Bouleversée parce que l'ultra rapidité du développement se réalise uniquement sur le plan matériel, par des machines, pour la machine et ses rendements, oubliant trop souvent l'homme pour qui tout ce qui se fait est censé se faire pour son bien. Le sens des valeurs en est perverti, et l'homme est asservi à la technique, à ceux qui ont les moyens de se procurer ces innovations. Il en résulte le progrès technique, la fabrication en une heure de ce qui aurait pris une semaine il y a cinq ou dix ans. Et tout cela serait très bien s'il n'avait pas d'autre objectif que de faire bénéficier toute l'humanité d'un progrès. Et d'un progrès qui ne serait pas seulement matériel, mais aussi bien intellectuel et moral.

N'est-ce pas pourtant ce troisième plan, le plus important puisqu'il confine à l'immortel, qui est le plus négligé. Les découvertes des astronomes, des biologistes et des autres savants nous prouvent que c'est l'être pensant qui est l'être réel. Les astronomes, en découvrant les lois qui régissent l'univers, avec leur exactitude mathématique rigoureuse, apportent la preuve irréfutable

de Dieu : il n'y a pas d'effets intelligents qui puissent être le résultat du hasard, et seul un Être à l'intelligence illimitée pouvait concevoir la merveille qu'est l'univers, avec ses lois pour chaque espèce, pour chaque chose. Les biologistes nous disent : Tout change, mais rien ne se perd dans la nature. Alors, sûrement, l'être pensant ne disparaît pas avec la mort du corps. Aujourd'hui, avec la découverte de l'atome, nous savons qu'il existe de la matière impondérable qui échappe à nos sens. Toutes ces découvertes sont autant de raisons de croire à l'immortalité de l'être véritable, que nous le dénommons âme, étincelle divine...

L'être, c'est aussi la liberté. Mais dans nos pays libres, avons-nous la liberté ? Liberté d'entreprise : tous les moyens sont bons pour s'enrichir et détruire le concurrent ! Liberté du travail ? mais liberté de chômer ! Liberté d'acquérir les commodités de la vie... et de s'endetter pour les avoir ! Liberté d'avoir un logement correspondant aux besoins de la famille, mais obligation de se loger à l'étroit à cause de revenus inadéquats. Liberté de choisir des loisirs sains, correspondant à nos exigences culturelles... mais dans un choix de loisirs commercialisés qui forment nos goûts. Liberté de choisir nos gouvernants... à condition que les élections truquées, la soumission des partis aux programmes inspirés par les bailleurs de fonds à la caisse électorale ne pipent les dés au départ. Liberté démocratique d'un gouvernement par le peuple et pour le peuple... si la puissance financière qui soutient le gouvernement ne l'oblige pas à céder devant les exigences particulières.

La vraie liberté n'est possible que s'il y a participation de tous. Nos compagnies devraient être tripartites, pour tenir compte du capital financier, du capital

technique (travail) et du capital clientèle. Le capital travail devrait avoir droit d'abord à un salaire raisonnable, après quoi le capital financier et le capital clientèle devraient partager également les résidus. Si nous restons fidèles à la toute-puissance de l'argent, le communisme n'a, pour sa part, qu'à se croiser les bras : c'est nous qui faisons son propre jeu en refusant de reconnaître que nous sommes tous frères et que notre vie doit être communautaire.

Notre monde deviendrait vraiment merveilleux, si nous apprenions à donner à l'être humain sa vraie place : la place centrale. Il ne suffit pour cela que de s'aimer vraiment les uns les autres; mais notre monde repousse cette vérité fondamentale, et préfère le mensonge de l'équilibre des forces concurrentielles. Avec le résultat que nous avons progressé matériellement de 75 points pour chaque 100 unités de progrès, de 25 points intellectuellement et de seulement 5 points moralement. Et encore ces 5 points sont peut-être les plus inégalement répartis de tous, et se concentrent sur quelques hommes ou institutions comme Schweitzer, Follereau, ou plus près de nous, Le Foyer de Charité, les Chantiers de Montréal, les disciples d'Emmaüs, la Porte du Ciel, l'Accueil... Tous ceux et celles qui s'occupent de telles œuvres représentent notre 5% de spiritualité.

Il manque, bien sûr, de la planification quelque part. On en parle beaucoup, pour le domaine économique, dans la province de Québec. Il ne faudrait pourtant pas que ce soit uniquement pour remplacer le capitaliste étranger par le capitaliste québécois. Il faut aller plus loin. Trouver les formules de la véritable cogestion. Bâtir un monde qui redonnerait à l'homme sa place !

CHRONIQUES

Les lettres

par Rina Lasnier

de l'Académie canadienne-française

L'HEURE DE LA POÉSIE

Il y a longtemps que l'heure de la poésie est arrivée au Canada français. Elle a d'abord eu son heure héroïque et folklorique, heure prolongée par nos chansonniers actuels. La voici arrivée, après quelques heures plus ou moins grises, à son heure torrentielle et généreuse, à l'heure privilégiée et périlleuse de son plein épanouissement.

Quelques-uns s'inquiètent déjà de sa profusion et voudraient plus de romanciers et moins de poètes. C'est anticiper sur notre culture que d'imaginer que toutes les disciplines de l'esprit exploseront ensemble; c'est risquer le jeu de l'éteindre que de se désintéresser de la poésie au moment où elle prolifère et s'affine, car l'une ne va pas sans l'autre.

Il semble que les jeunes poètes que je rencontre aient de mauvais maîtres qui les découragent de l'écriture poétique. Il y a d'abord les instituteurs et les professeurs assez ignorants pour ne pas faire de différence entre un chansonnier et un poète, entre un poème hermétique et du charabia. Il y a ensuite certains éditeurs et publicitaires à courte vue qui, me dit-on, conseillent aux débutants de SORTIR de la poésie pour ENTRER dans le roman ou la nouvelle. Enfin, il faut bien le dire, il y a tous ces pseudo-intellectuels qui se vantent de ne *plus* lire de poésie. Bloy écrivait : « Le gros rire de la mul-

titude à la face douloureuse de la poésie, voilà ce qui ne peut être supporté. » Or, ici, ce n'est pas la multitude qui rit, au contraire, mais bien cette classe de gens, dite cultivée, qui ne sait que ricaner de mépris ou d'indulgence. J'ai rencontré plus de lecteurs de poésie parmi les bibliothécaires, les institutrices, les diseuses et les villageois que parmi les intellectuels. Par contre, j'ai rarement rencontré un poète qui ne fût un lecteur de philosophie, d'histoire, de roman ou d'ouvrages traitant des beaux arts. Faut-il croire que la soif du poète est la plus profonde et la plus exigeante ?

Si la chanson a été la racine obscure de notre poésie, comme le conte narré l'a été de notre roman, entre les deux c'est la poésie qui la première s'est hautement exprimée. Cela restait dans l'ordre des choses. En effet, pour être un grand romancier il faut avoir compris et saisi non seulement son âme propre, mais l'âme des autres. Au poète, il suffit de se posséder entièrement et de se projeter dans une œuvre de passion ordonnée.

La plus ancienne poésie du monde, celle de la Mésopotamie, a pris la forme de l'épopée, de la narration rythmée, tant il est naturel à l'homme de circonscrire par le chant le mystère de la vie et de la mort, de la conquête et de l'échec. Il faut avoir entendu les cris-mélopée des Africaines dispersées dans la forêt et s'appelant sans cesse pour ne pas s'égarer pour comprendre le cri de délivrance qu'est la poésie naissante. Le chant jaillit du cœur de l'homme avant même la maturité de la conscience et saint Augustin nous dit que ce chant s'intériorise à mesure que le poète découvre « qu'il y a Quelqu'un en nous qui écoute. »

Si donc le poète est le premier répondant à l'impulsion intime et personnelle d'une VOIX, c'est que la poésie oscille sans cesse entre ces deux pôles : la mémoire et le

désir. Pour nous qui avons vécu dans l'inquiétude, en état d'alarme, de quoi nous plaidrions-nous sinon de ce que nos feux poétiques allument plus d'ombres démesurées que de flammes droites, d'éteignoirs prétentieux (qui situent encore la poésie au niveau de l'acné des adolescents) que d'amitiés occupées à nous lire plutôt qu'à nous flatter sur les dires et la foi des autres. Les poètes ne veulent pas du rôle orgueilleux d'êtres séparés ni du rôle ridicule de demi-dieux car c'est une tricherie plus risible que le rôle du perpétuel révolté. Ils ne veulent pas non plus des restes de sympathies étrangères, promesses fugaces, louanges désordonnées, tout cela est un pain amer, mais d'un peu plus d'attention sérieuse de la part de ceux qui lisent, enseignent et croient réfléchir à cette brûlante question de la culture au Québec.

Nous pouvons nous demander si cette actuelle désaffection de la poésie ne provient pas du mal de ce siècle : absence de désintéressement, rapide matérialisation de la culture ? Moins spéculative que la philosophie, moins astreinte à la matière que la science, la poésie, par la souveraineté du langage, ne peut que déboucher sur le sacré. Ainsi l'exprimait un poète français contemporain, René Ménard. « J'ai longtemps cru que la Poésie permettait de courir avec le peloton de tête, de combler d'un coup l'ignorance, mais j'en doute à partir du moment que la Poésie ne traduit plus qu'inquiétude et révolte. Jamais les poètes n'ont été dans un plus grand besoin de Dieu, n'ont eu davantage besoin de la grâce, car le flot de la Nature ne les porte plus. »

Si la poésie française, au bout de toutes ses expériences, revient à l'heure du sacré, la poésie canadienne-française, à son heure de plénitude, n'a donc pas à tourner le dos au sacré.

L'éducation

par Jacques Poisson et François-Albert Angers

UN "PREMIER PLAN" SUR LES MANUELS

D'après le mémoire des « femmes universitaires » à la commission Parent, les manuels canadiens seraient de qualité inférieure et farcis de fautes de toutes sortes. Aussi conviendrait-il de leur substituer des ouvrages français.

Cette proposition pouvait-elle être bien accueillie ? Difficilement, on le conçoit, des responsables de la faillite actuelle. M. Laurence, quant à lui, a cherché refuge dans un prétexte d'ordre psychologique :

« Je pense qu'il faut craindre chez nous le complexe d'infériorité. »

Clément Locquell, qui n'était pas en cause, s'est montré un peu plus réceptif :

« Je pense que pour un certain temps nous devrions accepter d'être coloniaux. »

L'animateur aurait pu demander au premier si l'infériorité de notre langue d'enseignement est moins à craindre que l'aveu de cette infériorité et au second, comment on pourrait accepter d'être colonial quand on l'est déjà, notamment dans certaines facultés de commerce. Mais lui était-il possible, en quelques minutes, d'orienter ses hôtes vers plus de précision et de vérité, à supposer qu'il l'ait voulu ?

Comment Locquell eût constaté, s'il s'en était donné la peine, que la mauvaise rédaction des manuels résulte justement, dans une large mesure, de la colonisation pédagogique du Québec par les Etats-Unis. Saturés de méthodologies et de théories américaines, nos auteurs sco-

lares ne savent plus ni écrire ni penser en français. Puisque c'est là le nœud du problème, pourquoi l'éluder par un anticolonialisme portant à faux ou par des appels à l'esprit de clocher ?

En somme, il ne s'agit pas en ce moment de choisir entre la dépendance et l'indépendance, mais d'entrer ou non dans la mouvance française, de nous rattacher culturellement à Paris ou de rester axés sur New-York. D'ici notre siècle de Périclès, je crains que nous ne connaissions pas de plus authentique liberté. C'est que chaque groupe linguistique a sa capitale et sa province, et que nous appartiendrons à la province jusqu'au jour où Montréal supplantera Paris, — ou encore New-York, si le français subit au Québec le même sort qu'en Louisiane.

Bref, notre liberté me paraît bien étroite. Allons-nous accepter les lois implacables de la centralisation intellectuelle ou pratiquer le repliement régionaliste ? À cet égard, les attitudes de M. Laurence et de Clément Locquell ne se ressemblent guère.

Nourri d'auteurs français, comme il l'a rappelé aux auditeurs de Radio-Canada, le premier n'en appartient pas moins à la chapelle régionalisante. Au pays de nos ancêtres, il eût fort probablement lutté contre l'unité linguistique et l'enseignement officiel, au profit du provençal, de l'auvergnat, du languedocien, du gascon ou du flamand, selon le lieu de sa naissance. Ayant vu le jour au Canada, il défend le bastion de l'école québécoise contre une pénétration trop rapide du dialecte de l'Île-de-France, de la langue triomphante de Paris. Trois quarts de siècle après Mistral, ce noble combat me paraît des plus futiles : notre petit félibrige succombera sous l'impérialisme culturel des États-Unis ou s'effacera devant la nécessité d'un rapprochement avec la France.

Enfin, faut-il, oui ou non, faire venir des manuels de France ?

À cette question le grammairien du Département de l'Instruction répond ceci :

« Cette suggestion me fait un peu peur, non pas que je sois hostile à la France... Voici pourquoi je crains l'invasion (?) des manuels français... Seulement, je pense qu'il faut craindre chez nous le complexe d'infériorité... Il y a une note régionale à mettre dans les manuels... Notre niveau linguistique est différent aussi de celui de la France... »

M. Laurence aurait-il soudainement oublié qu'il existe en France toute une gamme de niveaux linguistiques, et malgré cela un seul et même enseignement officiel tant pour les régions où le français se heurte encore à la résistance des dialectes que pour celles où il les a complètement éliminés ?

En matière d'enseignement grammatical, M. Laurence est partisan des « exemples fonctionnels », des exemples qui « se rapprochent de la langue quotidienne ».

Je n'entends pas lui faire de nouveau querelle sur ce point, mais pourquoi faut-il que de tous les pays francophones des cinq continents, seul le Québec résolve le problème de l'adaptation dans le sens de la facilité et de l'appauvrissement ?

En effet, au nom de quel principe absolu l'enseignement s'adapterait-il à la langue des élèves plutôt que les élèves à la langue de l'enseignement ? D'ailleurs, cette doctrine malthusienne ne joue que contre le français au Québec, et à plus forte raison chez nos minorités des autres provinces. Nos pédagogues admettent que l'écolier se dépayse et s'aventure résolument dans la forêt des mots inconnus, s'il s'agit d'apprendre la langue anglaise, mais ils invoquent pieusement la lettre de leur stérilisante orthodoxie dès qu'on leur propose les formules d'abon-

dance qui donnent d'excellents résultats dans tous les autres pays francophones du monde.

Quant à lui, Clément Locquell ne semble nullement attaché au ghetto linguistique :

« Je pense que pour un certain temps nous pourrions accepter d'être coloniaux. Enfin, si nous sommes en présence d'une déficience, d'une faillite, d'une carence, les moyens les plus drastiques doivent être employés. Tant pis pour l'amour-propre ! Mais je sais que ce sera là un empêchement formidable... Je comprends bien que pour enseigner l'histoire du Canada on n'ira pas demander aux Noirs francophones de composer des manuels. Je crois que pour la langue, les fondements de notre langue, on pourrait fort bien pour un certain temps s'accommoder de grammaires françaises de France, quitte pour le professeur à choisir des exemples locaux ou nationaux, si le cœur lui en dit. Et d'ailleurs il ne serait pas mauvais non plus que l'on retrempe, trempe l'enfant tout de suite dans un contexte de civilisation française générale, quitte ensuite à nationaliser cet apport-là »

Mais pourquoi s'en tenir aux programmes ? Les enfants apprendront-ils d'une part un français véritable et d'autre part cette langue dégénérée dont un manuel d'arithmétique nous fournira aujourd'hui une triste illustration : « *Quel instrument vous dit combien chaud ou froid est l'air du dehors ou d'un appartement ?* » (What instrument tells you how warm or cold is the air outside or in an apartment ?)

C'est là le drame. Nos auteurs de manuels, influencés par les écoles normales, les instituts pédagogiques et les facultés universitaires sont en train de perdre le sens du français au contact abusif des méthodologies américaines.

Inutiles les enquêtes, les commissions, les conférences, les colloques et les consultations de toute nature tant qu'on n'aura pas le courage d'ouvrir les yeux à cet aspect fondamental du problème ! Mais enfin, la mode est encore aux grandes parlotes !

J. P.

André Laurendeau n'a rien prouvé

Dans un article du *Nouveau Journal* paru dans la semaine du 4 février, Victor Barbeau s'en prenait à un « Premier plan » de Radio-Canada sur les manuels scolaires. Que reprochait-il au réalisateur ? Non pas d'avoir prétendu que nos manuels sont criticables, faibles, même souvent techniquement mauvais. Il lui reprochait d'avoir fait de ce « Premier plan » une émission anti-cléricale. D'avoir orienté la discussion de façon à laisser croire que, si nos manuels scolaires sont mauvais, c'est parce qu'ils ont été préparés par des Frères... comme si nos manuels préparés par des laïques étaient vraiment beaucoup meilleurs. Il lui reprochait au surplus d'avoir conduit l'émission de telle façon que seules des opinions avaient été émises sans aucune preuve apportée des motifs ou raisons de ces opinions.

Dans un premier Montréal du *Devoir*, le 10 février, André Laurendeau prétend suppléer à la carence de l'émission, et prouver à Barbeau, et surtout à ses lecteurs car il s'imagine bien que Barbeau a déjà tripoté tous ces manuels, « en quoi ces livres déforment la jeunesse ». Or, à mon sens, Laurendeau ne prouve rien lui non plus, sauf de nous indiquer — d'une façon qui est sûrement fort injuste pour ses véritables idées — qu'elle est sa conception à lui de la façon dont il faut façonner la mentalité des jeunes. Je veux dire que, scientifiquement, c'est tout ce qu'on peut tirer de son article, et rien qui condamne *objectivement* le manuel qu'il a choisi. Car il n'y a *de soi* rien de ridicule ou d'à proprement parler déformateur dans ce qu'il rapporte; ou ce pourrait le devenir, mais en fonction de critères *objectifs* dont il

n'a pas tenu compte.

Laurendeau nous indique lui-même d'abord que le livre dont il parle, un « Livre de français », 6^e année, est organisé en fonction de 28 centres d'intérêt. Or des exemples sont glanés dans au plus cinq ou six des vingt-huit centres d'intérêt, dont un, le cinquième, porte sur les transports, et est considéré comme faisant moderne mais sans illustration (un technicien des transports trouverait peut-être que c'est le plus mauvais de tous !). Etant donné la structure du livre, le centre d'intérêt, on peut concéder à Laurendeau que les glanures qu'il nous fournit sont probablement représentatives de tout le chapitre. Mais qu'y a-t-il dans les 20 ou plus autres centres d'intérêt ? Sans doute, dans les exemples qui nous sont apportés, tout ce qui concerne l'agriculture, les fêtes à la campagne avec la bénédiction paternelle, etc. a un ton vieillot (y a-t-il d'ailleurs vraiment lieu d'en exclure toute inclusion dans les manuels parce que vieillot ?). Mais je ne sache pas que le cimetière et le carême soient moins modernes que les transports : c'est moins nouveau, mais non moins actuel. Et d'ailleurs, les transports ne sont même pas encore un bon exemple — il faudrait l'usine hydro-électrique ou la pile atomique pour être bien sûr — car les transports comme tels sont encore plus anciens que le carême !

En définitive, le procès que Laurendeau fait à ce manuel est un procès de tendances très subtiles. Ce qui se dégage de son article — et je suis sûr que c'est très injuste pour son esprit habituellement plus nuancé — c'est qu'il ne faudrait parler aux enfants, à travers le livre de français, ni d'apologétique religieuse ou nationale, ni d'agriculture, ni des vertus des ancêtres, ni de mœurs campagnardes, ni

des pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine (sans doute implicitement parce que c'est trop loin de Montréal et pas assez important dans la vie économique de la Province), ni de l'épicier (qui est pourtant la forme de prise de contact avec la vie économique qui tombe le plus sous l'expérience de l'enfant, mais sans doute parce que c'est un type d'organisation trop ancien et que, de toute façon, il ne faudrait pas mettre de sentiment dans la façon d'en parler, le qualificatif de « L'épicier, un bienfaiteur » n'ayant pas l'air de lui plaire), ni du cimetière (possiblement parce que c'est trop triste), ni du carême, du péché, de la mortification ou du sacrifice (possiblement parce que c'est trop sévère).

Pour sûr, ce choix de thèmes condamnés indique déjà toute une philosophie de la vie, autant pour celui qui veut les inclure que pour celui qui veut les exclure. Et alors, il devient bien clair qu'on ne peut plus parler dans l'absolu autrement qu'en ayant d'abord explicité son option fondamentale. Il n'y a pas là de critique objective possible; il y a des choix à faire. Et ce qui est déformateur pour l'un devient formateur pour l'autre. Laurendeau conclut son article en portant, par exemple, l'accusation de puritanisme et de jansénisme. Et sur quoi ? Sur des phrases comme : « Le pécheur avoue ses péchés. — Ces catholiques sont édifiants. — Il consomme des aliments maigres. — Nous nous mortifions et vous vous sacrifiez durant le carême. — Ils ont mortifié leur orgueil et leurs aises. — Ils se sont mortifiés et ils se sont privés. — L'Église nous rappelle que la pénitence est nécessaire. » Et ces phrases tirées, comme exercices d'un texte sur le carême. Franchement, si c'est du jansénisme, il n'y a plus de religion catholique.

Autrement dit, en termes d'objectivité, il n'y a que si tout le volume ou une majeure partie du volume portait sur un ou deux de ces points que la déformation deviendrait

évidente. Une fois réglé le problème de l'option fondamentale, le reste est pure question d'équilibre; et seule alors l'analyse du tout *prouverait* quelque chose. Qu'il y ait de la place, dans un livre de français, pour des choses historiques, sociologiques, religieuses, pittoresques, économiques, etc... etc. il me semble que ce devrait être évident. Ou plutôt, cela soulève en même temps ce fameux problème de la neutralité dont on parle tant à l'heure actuelle; et pour bien montrer son impossibilité.

Le livre de français ou, d'une façon plus générale l'enseignement du français, est d'ailleurs le cas-clef. Des exercices de français ne peuvent être faits qu'avec des phrases et des textes. Ces textes, il faut les choisir. On peut les prendre au hasard chez les bons auteurs; et alors faudra-t-il s'en tenir aux modernes ? Bannir Virgile parce qu'il fera agriculturiste, et Villon parce qu'il fera moyen-âgeux et qu'il est, de toute façon, triste avec ses pendus ? On peut les établir aussi en fonction d'un programme visant à utiliser les exercices français pour inculquer des idées, des notions historiques, des principes de vie. Il faudra nécessairement qu'un programme soit préféré à un autre. Aucun ne sera neutre; et l'absence même de programme n'établira pas la neutralité, mais seulement des conséquences indéterminées.

Une fois le programme établi, il restera à l'appliquer par des techniques appropriées. Dans les exemples que Laurendeau donne, l'accumulation des phrases sur la mortification, etc., est inhérente à la technique des centres d'intérêt et à l'analyse de tout un texte qui porte, lui, sur le carême. La technique est bonne ou n'est pas bonne. Mais si elle est bonne, il n'est pas plus ridicule de jouer avec plusieurs phrases sur le verbe mortifier que sur le verbe manger. Si elle n'est pas bonne, il faudrait arriver au mê-

me but par des phrases détachées, susceptibles d'éviter justement une trop grande concentration sur les mots et les idées semblables. Mais toujours, il faudra bien parler de quelque chose. Et ce qui sera le plus neutre sera le plus insignifiant. Or faire travailler les enfants sur des insignifiances pendant des années, serait-ce de la neutralité ?

En définitive, le genre de procès que Laurendeau fait à nos manuels n'est pas un procès de qualité pédagogique, mais de tendance idéologique. Et son article nous montre sans doute jusqu'à un certain point quelles sont les idées qui, selon lui, sont déformatrices de la jeunesse et devraient être mises à l'index (car c'est essentiellement de cela qu'il s'agit) à l'école. Mais sur ce terrain, tous les manuels sont et seront *toujours* criticables par quelqu'un. C'est dire qu'ainsi posée, la question est mal posée. Ce n'est plus un problème de manuel; c'est le problème de savoir qu'est-ce qu'on doit enseigner à l'école, et quelles sont les idées qu'on doit inculquer aux enfants pour les bien former.

Tout ce que Laurendeau a prouvé incidemment, c'est l'impossibilité d'une école vraiment neutre. La recherche de la neutralité à l'école n'est, en définitive, qu'une recherche négative en vertu de laquelle on essaie de faire enlever de l'enseignement tout ce qui ne nous plaît pas, pour n'y laisser que ce qui nous plaît. Rien d'autre n'est possible, ni n'existe nulle part au monde.

F.-A. A.

Les événements

par Berthe Louard et François-Albert Angers

Le nouveau programme du parti libéral fédéral

Monsieur Maurice Lamontagne paraît sans aucun doute appeler à jouer un rôle considérable dans la politique du parti libéral fédéral dans la province de Québec. En fonction de ce qui se dessine, il n'est pas sans intérêt de souligner maintenant ici que c'est lui, le jeune économiste auquel je fais allusion dans l'éditorial, qui, il y a quelques années, n'avait plus à nous proposer pour survivre que « l'intégration lucide ». Le récent discours qu'il vient de prononcer à Saint-Jean, et dans lequel il a exposé le nouveau programme de son parti nous prouve que ni lui, ni le parti libéral fédéral n'ont rien appris ni rien oublié ! C'est le programme le plus centralisateur qui ait jamais été proposé à des Canadiens par un des partis traditionnels.

Il va nous falloir porter bien attention aux manœuvres actuelles du parti libéral qui, dans la tradition de son « célèbre » maître, William-Lyon Mackenzie-King, est sûrement le parti le plus machiavélique, le plus retors, le plus suspect que nous ayons au Canada. Mais avec le parti libéral depuis King, jamais ! Or le jeu subtil que paraît amorcer le parti libéral fédéral à l'heure actuelle, consiste apparemment à capitaliser sur les embarras du gouvernement Diefenbaker, embarras provenant de la politique centralisatrice néfaste du parti libéral pendant vingt ans, pour jouer à l'autonomisme contre le gouvernement sur des détails, mais proposer en même temps au peuple la politique du rouleau compresseur centralisateur sur l'ensemble.

Quels sont, en effet, les grands points du programme libéral que nous annonce triomphalement Monsieur Lamontagne ?

1 — Un plan de développement régional, matière évidemment de juridiction provinciale exclusive, puisque en vertu du par. 16, art. 92, de l'A.A.N.B., toute les matières de nature locale et privée relèvent des provinces. Le gouvernement fédéral, par le parti libéral, s'embarquerait donc encore dans des domaines qui ne le regardent pas et qui lui fourniraient de magnifiques occasions de tout diriger et de tout dominer. La planification régionale est d'abord une affaire provinciale, puisque de toute façon nos provinces sont toutes assez grandes pour englober plus d'une région. À cause de son contrôle sur la politique internationale, la douane, le change, la monnaie, certains travaux publics, les politiques de transport, la collaboration du Fédéral est sans doute nécessaire à une politique provinciale de planification. Qu'il commence donc par offrir ses services et par se montrer efficace dans ce qui le regarde avant de se lancer dans les plans globaux sensationnels, qui ne sont en définitive, d'une part, que de la démagogie électorale, et d'autre part, un mouvement dans le jeu des fonctionnaires centralisateurs des ministères fédéraux;

2 — Un plan d'ensemble de réaménagement urbain, domaine municipal qui regarde encore les provinces en vertu des par. 8 (institutions municipales), 10 (travaux publics de portée provinciale) et 16 (matières de nature locale et privée) de l'article 92;

3 — Une Commission économique consultative composée de représentants de l'État, des travailleurs de l'industrie et de l'agriculture, qui n'est pas exclue de la juridiction fédérale pour autant qu'il ne s'agirait que de conseiller le gouvernement fédéral sur les matières de sa juridiction et

sur la coordination de sa politique avec les politiques provinciales; mais qui devient une machine à revendications centralisatrices de la part du travail et de l'industrie à partir du moment où elle doit servir, comme le dit M. Lamontagne, à mettre en œuvre les plans précédemment décrits;

4 — Établir les paiements de péréquation sur la base même des rendements fiscaux de l'Ontario, en misant sur le fait démagogique que la province de Québec recevait ainsi \$150,000,000 de plus, mais en continuant ainsi une politique essentiellement centralisatrice d'égalisation des revenus par la formule qui assure la plus grande concentration de ressources fiscales au niveau fédéral et qui, au point de vue socio-économique, est la plus inintelligente qui soit;

5 — Faire cesser la participation du Fédéral à « certains » plans conjoints, mais en définitive pour favoriser l'extension du Fédéral dans de nouvelles aventures de sécurité sociale et de plans conjoints, ce qui signifie une politique de lavage des cerveaux de la population du Québec : lui imposer les normes d'une politique sociale conçue à l'anglo-saxonne, puis quand elle a été dressée lui remettre le contrôle administratif de l'affaire, puisque de toute façon l'assimilation est alors réalisée;

6 — Établir un système de pensions de vieillesse généralisé et complet selon le mode contributoire, donc pousser encore davantage la centralisation fédérale dans le domaine des choses sociales, des institutions pour lesquelles on a voulu, en 1867, l'autonomie du Québec pour que les Canadiens français puissent « rester maîtres des institutions qui leur tiennent tant à cœur »;

7 — Prolonger le paiement des allocation familiales jusqu'à 18 ans, c'est-à-dire prolonger encore l'intervention fédérale et rendre de plus en plus difficile la réinstallation provinciale dans un domaine qui est indiscutablement de

juridiction provinciale par sa substance, et cela de l'aveu même des chefs libéraux du temps — l'intrusion ne fut justifiée que par le truc constitutionnel (le machiavélisme traditionnel du parti libéral) de prétendre que comme il s'agissait d'un don pur et simple, le gouvernement central devait bien avoir le droit de donner son argent à qui il veut;

8 — Payer un salaire modéré aux chômeurs pour leur permettre de suivre un entraînement technique de qualification, matière qui est évidemment tout entière de juridiction provinciale en vertu des par. 13 (droits civils), 16 (matières de nature locale et privée) de l'art. 92, et de l'article 93 (enseignement);

9 — Offre de 10,000 bourses d'étude d'une valeur de \$1,000 renouvelables pendant quatre ans, autre intrusion dans un champ exclusivement provincial en vertu de l'art. 93;

10 — Fonds de prêt pour les étudiants, intrusion encore dans le même domaine, et en concurrence avec des initiatives comme les Prêts d'Honneur auxquels l'État (provincial) devrait normalement chercher à apporter son aide au lieu de tendre à s'y substituer.

11 — À l'encontre de tout cela, qu'est-ce que nous offre le parti libéral ? Le bilinguisme !!! Et aussi, précisons-le pour être complet, cet abandon de certains plans conjoints (mais dans un mauvais esprit), dont on nous dit qu'il engloberait la grosse bouchée de l'assurance-hospitalisation, mais selon toute apparence pour que le gouvernement fédéral puisse s'immiscer tout de suite après dans l'assurance-santé.

Je le dis tout net à Maurice Lamontagne : il se moque de nous, et pense nous avoir par le démagogisme. J'espère qu'il se trompera cette fois et que le peuple du Québec

se rendra compte du manque d'imagination dont témoigne ce programme « fédéral », à croire que le gouvernement fédéral a terminé son rôle, et qu'il n'a plus rien à faire dans sa juridiction propre. Au lieu de lui donner plus de pouvoir, peut-être cela signifie-t-il que le temps est venu de se demander si nous avons encore besoin de lui ?

F.-A. A.

Chassez le naturel...

Dans notre numéro de septembre, je notais le caractère inusité de certains événements qui avaient marqué le Congrès du Nouveau Parti. En particulier, j'avais souligné l'étonnante victoire de la délégation du Québec sur le bannissement du mot « national » et son remplacement par le mot « fédéral » pour caractériser tout ce qui relève du gouvernement d'Ottawa. En conclusion, j'avais réservé mon jugement sur la sincérité de cette acceptation du principe des deux nationalités au Canada jusqu'au moment où les dirigeants anglophones du Nouveau Parti se prononceraient dans leurs discours à travers le Canada.

Il m'apparaissait, en effet, assez improbable que cela vînt, étant donné les convictions profondément centralisatrices de tous les partisans anciens C.C.F., et les opinions connues du nouveau chef, M. Douglas, sur tous ces problèmes. Il est notoire que c'est la Saskatchewan, sous la direction de M. Douglas, qui a le plus insisté auprès du gouvernement libéral d'Ottawa pour l'inciter à accentuer la centralisation; et le plus tiré dans les jambes du nouveau gouvernement Diefenbaker pour l'empêcher de mettre en œuvre ses intentions décentralisatrices. Il est notoire que c'est la Saskatchewan, sous la direction de M. Douglas encore, qui a négocié le rapatriement de la Constitution de façon, en quelque sorte, à faire imposer au Québec, la

camisole de force dont j'ai montré la signification dans l'éditorial du mois dernier.

Effectivement, la crise n'a pas tardé à éclater entre les éléments québécois et les éléments *Canadian* du Nouveau Parti dès que M. Douglas a ouvert la bouche. Il a en effet formulé récemment la déclaration la plus outrageusement spoliatrice des droits des Canadiens français qui ait été prononcée depuis longtemps. Parlant justement du point le plus sensible de la Constitution de 1867, avec l'enseignement, et aussi sensible que l'enseignement, à savoir la propriété et les droits civils, M. Douglas a déclaré :

« Si nous devons avoir une constitution démocratique, il faut y reconnaître que la voix de la majorité est celle de LA nation, en ce qui concerne les prérogatives non essentielles. Aucun province ne peut disposer d'un quelconque veto pour faire échec à la volonté exprimée démocratiquement par la majorité. Et cela s'applique particulièrement au paragraphe 13 de l'article 92, qui concerne la propriété et les droits civils. »

Ce n'est pas compliqué, par cette déclaration, M. Douglas qui est importé au Canada et qui ignore probablement tout de l'histoire du pays dans lequel il vit, répudie toute cette histoire depuis 1774, alors que par l'Acte de Québec, les Canadiens français se voyaient concéder le droit de se gouverner selon leurs propres lois, c'est-à-dire de rester maîtres des institutions fondamentales de leur groupe.

En somme, si la majorité anglo-canadienne exprime l'opinion que certaines matières qui relèvent du droit civil doivent être aménagées à leur goût à eux, au goût de la majorité canadienne, Québec doit se soumettre. Voilà le sens obvie de la déclaration. Il n'y a évidemment pas d'autre expression pour qualifier une telle attitude que de parler de TOTALITARISME démocratique. Et l'on ne pourra jamais guère attendre rien de mieux des mentalités socialistes. Tenons-nous le pour dit.

F.-A. A.

L'Union mondiale des organisations féminines catholiques

En mai dernier, se tenait, à Rome, un congrès des organisations féminines catholiques auquel étaient représentés 52 pays. Sept commissions ont siégé pendant une semaine sur le rôle de la femme, comme instrument d'unité, dans sa vie féminine, familiale, sociale, professionnelle, nationale et internationale, soit six sujets, le septième étant consacré à « la femme catholique face au matérialisme marxiste et pratique ».

Les conclusions ont révélé les tendances suivantes :

- 1 — nécessité d'amplifier l'activité sociale de la femme;
- 2 — une insistance très particulière partout pour introduire l'idée que les biens matériels doivent passer après les valeurs spirituelles;
- 3 — la prise de conscience des responsabilités de chacune dans l'établissement d'un monde pacifique, la paix et la guerre étant le résultat d'un ensemble de réactions en chaîne où chacun est, à sa place, le chaînon-clef;
- 4 — la grande importance de se pencher sur l'enfant qui représente à l'heure actuelle, plus que jamais, le grand espoir d'un renouvellement de la civilisation.

L'impression qui se dégage, pour une Canadienne, de l'ensemble des discussions, c'est que le Canada ne fait pas sa part pour le soulagement de la misère mondiale. Et que cela est dû en grande partie à la division des forces; à la trop grande multiplicité des organisations, et au manque de coordination et d'unité.

La plus grande consolation de la soussignée fut de constater que l'œuvre entreprise par la coopérative La Familiale et sa conception du développement du domaine Saint-Sulpice allaient directement dans le sens des réali-

sations considérées comme les plus désirables. Non pas seulement loger les gens, les nourrir, leur fournir ou leur faciliter l'obtention des biens matériels, mais surtout créer des centres où la vie familiale est facilitée par le développement de maternelles et autres institutions qui, non seulement soulagent la tâche de la mère, mais habituent les enfants à vivre parmi les autres et leur apprennent à penser NOUS au lieu de JE. Créer aussi un esprit communautaire en formant des groupes qui apprennent à régler eux-mêmes leurs propres problèmes, à organiser leurs loisirs, à établir leurs instruments de culture, plutôt que de se satisfaire des loisirs ou de la culture commercialisés.

B. L.

TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	
Le séparatisme marque des points	549
Jules Thibault	
Nos coopératives d'électricité	560
Archélas Roy	
A quand vos excuses	574
Jacques Poisson	
L'information sur la France à Radio-Canada	590
Michel Brochu	
L'impasse du bilinguisme au Canada.....	596
Paul Labarre	
Le Cercle Mgr Rouleau	603
Jean-Paul Trudel	
Unification du monde	607
Berthe Louard	
Aujourd'hui et demain	614
Rina Lasnier	
L'heure de la poésie	617
Jacques Poisson et François-Albert Angers	
Un premier plan sur les manuels	
André Laurendeau n'a rien prouvé	620
Berthe Louard et François-Albert Angers	
Le nouveau programme du parti libéral fédéral	
Chassez le naturel	
L'union mondiale des organisations féminines	
catholiques	629

Nous accusons réception de :

Jean Le Moyne, **Convergences**,
éditions HMH Ltée,
1029 Côte Beaver Hall, Montréal 1961.

Rosario Bilodeau, **Champlain**, collection
"Figures canadiennes", éditions HMH Ltée,
Montréal.

Pierre Benoit, **Lord Dorchester**, collection
"Figures canadiennes", éditions HMH Ltée,
Montréal.

Jean Ruest, **Canada français 1961**, monéotype,
Collège Ste-Marie, Montréal.

Lisez et faites lire

L'ACTION NATIONALE

Abonnement \$5.00

ABONNEZ UN DE VOS AMIS

Nom

Adresse

Ville

Action Nationale - Casier postal 221 - Station E - Montréal

Pour la collation

Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS - GÂTEAUX - TARTES

Grenache
INC.

Roch Grenache

CRÈME GLACÉE
BEURRE DE CARAMEL

GRENACHE INC.

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

Un homme heureux

se porte toujours bien

... et, pourrait-on ajouter, possède un système de chauffage en bon état.

Notre longue expérience en travaux de chauffage-plomberie nous permet de collaborer d'une manière rationnelle et pratique avec les autorités dirigeantes et les architectes dans l'élaboration et l'exécution de leurs projets. Théorie alliée à la pratique, voilà notre secret.



VI. 9-4107

360 est, rue Rachel
Montréal

Avec les hommages de



**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**

Votre partenaire

Hommages aux collaborateurs de
L'ACTION NATIONALE

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167

3605, Ontario est, Montréal

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille
- Le plan moderne que les familles attendaient !
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit !

• Bureaux à :

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN

QUÉBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

petit train va loin...



...LA PETITE ÉPARGNE AUSSI

OUVREZ UN COMPTE À LA

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

600 bureaux au Canada

La Sauvegarde

ACTIF	\$40,000,000
ASSURANCES EN VIGUEUR	\$200,000,000
PROTÉGEANT	111,000 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.